

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 23 février 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE (SRIC), Hiêp-Hoa création de la [Société financière française et coloniale](#)

S.A., 1923.

Épisode précédent :  
[Rossi, pionnier de la canne à sucre.](#)



[Coll. Olivier Galand](#)

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
Société anonyme capital : 10 millions de fr.  
divisé en 40.000 actions de 250 fr. chacune  
Statuts établis suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Thion de la Chaume, notaire à Paris,  
le 25 avril 1923

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 19 mai 1923

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR  
donnant droit à un vingt millième de la portion des bénéfices attribuée aux parts  
bénéficiaires par les articles 47 et 50 des statuts  
Un administrateur : Octave Homberg  
Par délégation du conseil d'administration : Lebègue ?  
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. Encres Lorilleux



Même titre avec un autre signataire à droite : Brettini ?

Efforts de l'industrie française au Cambodge et en Cochinchine  
par I. R.  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mars 1922)

[...] Le hasard d'une promenade nous ayant fait passer par le Vaïco, nous avons eu l'agréable surprise de voir s'élever les magnifiques bâtiments, ainsi que le matériel d'une sucrerie moderne de canne. Étant sucriers nous-mêmes, nous avons pu apprécier qu'il avait été fourni là un effort considérable. Les travaux, commencés depuis huit mois seulement, au milieu des pires difficultés, sont presque terminés. Les agents qui ont fourni et monté le matériel ont exécuté là un véritable tour de force. Nous ne doutons pas de son plus complet succès. [...]

Sucreries et raffineries de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des finances*, 18 mars 1923)

Le compartiment Indo-Chinois vient de s'enrichir d'une nouvelle valeur. La Société des sucreries et Raffineries de l'Indo-Chine s'est constituée récemment au capital de 10 millions, divisé en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé en outre 20.000 parts bénéficiaires réparties entre les souscripteurs des actions. Le capital peut, dès à présent, être porté à 25 millions.

Cette société a pour objet la culture de la canne à sucre, l'achat, la préparation de tous produits pouvant servir à la fabrication du sucre, l'exploitation de sucreries, raffineries, distilleries.

Nous relevons notamment dans le conseil le nom de M. Octave Homberg, administrateur de la Banque de l'Indo-Chine et président du conseil de la Société financière française et coloniale [SFFC].

Souhaitons que cette nouvelle affaire obtienne d'aussi bons résultats que les autres sociétés faisant partie plus ou moins directement du groupe de la Banque de l'Indo-Chine.

On paraît d'ores et déjà envisager l'avenir avec optimisme, car les actions se négocient hors cote au double environ de leur valeur nominale.

---

### SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE (*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

Cette société anonyme, qui vient de se constituer, a pour objet la culture de la canne à sucre, l'achat, la préparation de tous produits pouvant servir à la fabrication du sucre, l'exploitation de sucreries, raffineries, distilleries. Elle a son siège à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann.

Le capital, fixé à 10 millions, est divisé en actions de 250 francs, toutes souscrites en numéraire. En outre, il a été créé 20.000 parts bénéficiaires réparties entre les souscripteurs des actions. Le capital pourra, dès à présent, être porté à 25 millions. Les premiers administrateurs sont : MM. Octave Homberg, président du conseil d'administration de la Société financière et coloniale [SFFC], demeurant à Paris, 18, place des États-Unis ; Maxime Grammont <sup>1</sup>, négociant à Paris, 33, Chaussée-d'Antin ; Raymond Philippe, banquier [Bq Lazard], à Paris, 5, rue Pillet-Will ; David Weill, banquier [Bq Lazard] à Paris, 5, rue Pillet-Will, et Henri Fauconnier [de Barbezieux (Chte) et des plantations Fauconnier-Posth (Malaisie)], ingénieur, à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann.

---

### Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur (*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

---

<sup>1</sup> Maxime Grammont : administrateur en France des « Émailleries réunies et Forges de Creil et de la Sarre » et des Établissements Paul Duclos, chaudières marines à Marseille-La Canet, il semble être à l'origine de la maison de commerce Grammont et Cox à Saïgon (qui fournit en 1917 du laiton en feuilles à la Manufacture d'opium pour la confection de ses boîtes) et s'intéresse précocement aux affaires de caoutchoucs (vice-président en 1915 de la Société générale des hévéas du Dong-Nai). En 1920, il figure comme président-administrateur délégué de Wm. G. Hale, import-export à Saïgon. On signale en outre à cette époque que MM. Grammont et d'Hangouart possèdent 912 hectares de rizières à Giadinh (*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août 1920). En 1921 et 1922, il fait fonction de scrutateur (en tant que plus gros actionnaire présent) lors des assemblées générales de la Banque de l'Indochine. Il est aussi administrateur des Rizeries d'Extrême-Orient. En 1923, il figure au conseil du Crédit foncier de l'Indochine et il épaula la SFFC dans la fondation des Sucreries et raffineries de l'Indochine (SRIC). Il entre peu après au comité de direction de la Banque franco-chinoise. Son rôle s'affirme dans les Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine (FACI) dont il devient vice-président, ce qui explique probablement sa présence au conseil de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO), filiale de l'Air liquide. On le trouve encore à l'origine des Cafés et thés du Kontum-Annam (1925), de la Société agricole du Nord-Annam (3.500 ha de caféiers) — avec Georges Ancel — et de la Société financière d'Indochine (1928), ainsi que de la Cie générale immobilière de Saïgon (Cogisa)(1929). Son activité se restreint dans les années 1930 : il quitte successivement la SOAEO (1933), l'Agricole des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha (1934), la Catecka, la Sofinindo et la Banque franco-chinoise (1938), et la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine (SACRIC). Son rôle s'affirme en revanche aux Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine dont il prend la présidence (fonction dans laquelle lui succédera son fils Raymond).



## Chevaliers

Grammont (Ernest-Hippolyte-Maxime), négociant et armateur en Indochine. 3 ans de services militaires, 2 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : depuis 15 ans en Cochinchine ; 25 ans de pratique industrielle et commerciale. A toujours travaillé avec ardeur au développement économique de la Cochinchine. A été le créateur de l'industrie sucrière en Indochine. Consacre son expérience à l'essor de nouvelles organisations industrielles ou commerciales pour le plus grand bien de notre grande colonie d'Extrême-Orient.

---

## Rhums et tafias coloniaux (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 juillet 1924)

Le contingentement des rhums et tafias des colonies françaises pouvant être importés dans la métropole en exemption de la surtaxe prévue art. 89, loi du 25 juin 1920 attribue 4.900 hl. à l'Indochine. La chambre approuve le projet de répartition de ces 4.900 hl. proposé par l'administration.

Le contingent de la Colonie a été porté au chiffre de 4.900 hectos — soit une augmentation de 3.767 hectos par rapport à l'an passé — pour tenir compte des vœux exprimés par la Commission de contingentement et de la volonté du Parlement de voir réserver leur part légitime aux usines à sucre de création récente, et par suite ne pouvant être comprises dans la répartition en vertu des dispositions du décret du 20 février 1923.

Le supplément de contingentement accordé à l'Indochine devait donc être partagé entre ces nouvelles sucreries conformément aux prescriptions de l'article 3 dudit décret.

Le ministère a proposé la répartition suivante :

- 1) distillateurs : 2.879 hectos (primitivement attribués, puis réduits à 1.133) ;
- 2) nouvelles sucreries : contingent par tonne sucre égal à quantité moyenne-rhum obtenue de la distillation mélasses correspondant à production une tonne sucre.
- 3) Si production des nouvelles sucreries ne peut absorber 2.021 hectos sur base indiquée attribution du restant aux distillateurs.

L'Administration des douanes a proposé de l'appliquer ainsi :

A. — Usines fabriquant du sucre :

1° Raffineries d'Indochine à Hiep-Hoa (Cholon) en activité normale.

Production probable pour 1924 : 1.600 tonnes de sucre.

Contingent attribué 1.600 hl.

2° Société des sucres de Tay-Ninh, en réorganisation.

Production probable pour 1924 : 400 tonnes de sucre.

Contingent attribué 400 hl.

3° Sucrierie franco-japonaise (Baria) en création. :

Production probable pour 1924 : essais : 30 tonnes de sucre.

Contingent attribué à titre d'indication 21 h.

Total 2.021 h.

B. — Usines se livrant exclusivement à la distillation industrielle en 1922

1° — Distilleries de l'Indochine 2.207 hl.

2° — Distillerie Mazet frères

Contingent attribué (proportionnellement à la moyenne de fabrication de 1919 à 1922) : 672 hl.

Total 2.879 hl.

---



Renseignements relatifs aux sucreries cochinchinoises  
Extrait de la brochure de MM. H. PRÊTRE<sup>2</sup> et M. GUILLAUME sur la Canne à sucre en  
Cochinchine, Saïgon, Imprimerie du Centre, 1924.  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 septembre 1924)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1923, la sucrerie de Hiêp-Hoa a été dirigée par la « Société des sucreries et raffineries de l'Indochine » qui s'en est rendue acquéreur. Des progrès importants ont été réalisés qui ont permis à l'usine de traiter journallement 150 tonnes de cannes.

Déjà, on envisage l'exportation du sucre blanc cristallisé fabriqué actuellement et jusqu'ici vendu sur place au cours du jour.

Un premier envoi de 100 tonnes doit être fait, en mai, à destination de la France.

Les améliorations et les agrandissements, prévus pour la fin de l'année en cours, permettront de traiter 300 tonnes de cannes par 24 heures, lors de la campagne 1925.

En même temps, on travaille activement à étendre les superficies plantées et à augmenter le rendement par hectare, à la fois en cannes et en sucre.

Le rendement actuel en sucre blanc est, en effet, beaucoup trop faible ; il varie de 1 à 3 tonnes à l'hectare.

En résumé, la société paraît en bonne voie et est actuellement, de beaucoup, la plus grosse entreprise sucrière de l'Indochine.

---

Séance du 9 juillet [1924]  
Le Comité de l'Indochine reçoit M. le gouverneur Cognacq  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 janvier 1925)

Extraits de la réponse de M. le gouverneur de la Cochinchine  
à M. L. Fontaine, président du Comité.

[...] La culture de la canne à sucre donne en Cochinchine les plus grandes espérances, le climat et le sol du pays paraissant lui convenir d'une façon toute spéciale. Aussi ai-je été l'objet de sollicitations de la part de Hollandais de Java. De nombreuses missions hollandaises sont venues pour savoir si l'Administration serait disposée à leur accorder des concessions de terrains ;

les Japonais ont, ensuite, présenté des demandes analogues. Mais j'ai résisté à ces sollicitations parce que j'estime que les Français méritent d'être encouragés.

Je citerai l'exemple d'une affaire que vous connaissez tous, celle de Hiêp-Hoa : le premier créateur de cette affaire ne s'était pas assuré les plantations suffisantes pour l'alimentation de son usine ; ceux qui ont pris la suite ont dû établir un programme de plantations ; la culture de la canne à sucre exige, il est vrai, des capitaux élevés ; on calcule que pour mettre en valeur un hectare, il faut un débours de 600 piastres et que l'on obtient un bénéfice annuel de 270 piastres. — Vous voyez que l'expérience vaut la peine d'être tentée. [...]

---

SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE,  
au capital de 15.000.000 de francs.  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-92)

---

<sup>2</sup> Henri Prêtre : né le 12 juillet 1900, entré dans les services agricoles de la Cochinchine le 14 octobre 1921. À distinguer de son homonyme directeur de l'enseignement et planteur de caoutchouc.

Bureaux à Saïgon, 93, boulevard de la Somme.  
Plantations à Hiệp-hoà et à My-thanh-dong.  
Usines à Hiệp-hoà

MM. P. MARCUS, directeur général ; H. FLORET, agent commercial ; FROMENT, chef comptable ; G. POUBEAU [sic], ingénieur mécanicien ; G. AUTREPY, ingénieur, chimiste.

---

SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-98)

M. BOYER DE LA GIRODAY [sic], directeur des plantations de la société, village de Hiệp-hoa (Cholon)

---

SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE,  
au capital de 15.000.000 de francs.  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-92 et 111)

MM. MARCUS, directeur général ; HUGENHOLTZ, directeur technique ; PONBEAU [sic], chef de fabrications ; FLORET, chef comptable ; DE LA GIRAUDAGE [sic], chef de la plantation ; CAMIGNY, assistant.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Exercice 1924  
A.G.O. du 27 mai 1925  
(*L'Écho annamite*, 5 août 1925)

[...] Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment de la Société des sucreries et Raffineries de l'Indochine. [...]

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
6 novembre 1925)

La quantité de cannes traitées pendant la période de marche de l'usine (décembre 1924 à juin 1925) est passée de 19.000 à 34.000 tonnes. Il a été produit 2.664 tonnes de sucre et 1.423 tonnes de mélasse contre 1.473 tonnes de sucre et 810 tonnes de mélasse pendant la campagne 1923-1924.

Les plantations de la société se sont développées et les cannes produites ont donné un rendement en sucre exceptionnellement élevé.

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
13 novembre 1925)

Les comptes du deuxième exercice de la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine, soumis à l'assemblée du 29 octobre, comportent, pour la première fois, un compte de profits et pertes. Celui-ci fait ressortir un bénéfice d'exploitation de 1.332.849 fr. 10 et des produits, divers pour 1.417.035 fr. 56, soit au total 2 millions 749.884 fr. 66. Déduction faite des frais généraux et autres dépenses, il est resté un bénéfice net de 1.669.375 fr. 69, ce qui aurait permis de répartir un dividende dès le deuxième exercice social ; mais le conseil a jugé sage d'appliquer la majeure partie de ce bénéfice à amortir intégralement les frais de constitution et d'augmentation du capital ainsi que le compte Mobilier.

À cet effet, il a été prélevé une somme de 1 million 437.660 fr. 79 sur ce bénéfice ; il est resté ainsi un excédent net de 231.714 fr. 90. Après affectation à la réserve légale de 11.585 fr. 70, une somme de 220.129 fr. 20 a été reportée à nouveau.

Voici les comptes du deuxième exercice :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1924 (en fr.)  
(après amortissements)

PASSIF		
Capital		15.000.000 00
Réserve légale		11.585 70
Créditeurs divers		3.444.320 32
Report à nouveau		220.129 20
		<u>18.676.035 22</u>
ACTIF		
Frais de constitution et d'amortissement du capital : 1.246.104 69		
Moins amortissements :	1.246.105 69	1 00
Terrains et aménagements plantation		2.085.673 65
Bâtiments et constructions		3.693.256 30
Matériel et outillage		8.802.445 25
Mobilier :	191.556 10	
Moins amortissements :	191.555 10	1 00
Caisses et banques		314.456 95
Débiteurs divers		1.392 709 52
Approvisionnements		597.404 40
Magasin (sucres et cannes)		233.149 10
Dépenses imputables à la campagne 1924-25		934.785 75
Avances sur achats de cannes		622.152 30
		<u>18.676.035 22</u>



Avant d'exposer les résultats du dernier exercice, il convient d'observer que, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par les statuts, le conseil a porté, à la fin de l'année dernière, le capital de 10 à 15 millions de francs, par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 250 fr., offertes au pair, par préférence, à concurrence de la moitié, soit 10.000 actions, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1925, aux actionnaires actuels. L'autre moitié, soit 10.000 actions, était réservée par préférence aux vendeurs de l'usine de Vaïco,

Grâce à l'achat de l'usine de Vaïco, bien installée à proximité du fleuve Vaïco et située dans un vaste domaine de 1.000 hectares, propre à la culture de la canne à sucre, la société a pu, dès son premier exercice social, participer à la campagne sucrière 1923-24. Cette première campagne, qui a pris fin le 14 juin 1924, peu de temps avant l'assemblée de l'année dernière, a donné des résultats de tous points satisfaisants : elle a duré cent soixante-treize jours, alors que les usines de cannes ne marchent généralement qu'une centaine de jours. Cette longue période de fabrication tient, déclare le rapport, aux conditions de croissance particulière en Cochinchine qui permettent d'échelonner les récoltes sur une durée exceptionnellement prolongée. Ainsi, l'expérience a démontré qu'à puissance égale, une sucrerie est à même de produire en Indochine la moitié environ de sucre en plus qu'en Égypte et à la Réunion, par exemple. La campagne suivante (1924-1925) a été aussi satisfaisante que la précédente : elle a duré cent soixante et un jours.

Les résultats de la susdite campagne 1924-25 marquent une progression sensible sur la précédente, grâce à l'extension des plantations indigènes dans la zone d'alimentation de l'usine et aussi aux réparations complètes apportées au matériel et au perfectionnement de l'outillage. Voici comment se comparent les résultats de cette campagne avec la précédente :

	1923-24	1924-25
Tonnage total des cannes traitées	19.000	33 365
Soit par jour	109	207
Production de sucre.	1.473	2.664
Production de mélasse	810	1.423
Rendement en sucre	7 3/4 %	8 %
Rendement en mélasse	4 1/4 %	4 1/4 %

Cette comparaison des résultats des deux premiers exercices met en évidence les sérieux progrès réalisés au cours du dernier exercice.

Mais le conseil entend ne pas s'en tenir là. Le rendement en sucre de 8 % obtenu l'année dernière reste encore sensiblement inférieur à celui des cannes de la plantation appartenant à la société, qui a été de 14 %. Des dispositions ont été prises dès l'année dernière pour améliorer ce rendement en complétant les moyens de broyage et en améliorant les conditions de turbinage. Simultanément, la plantation a été étendue graduellement, posant, déclare le rapport, de délicats problèmes d'irrigation, de fumure et de motoculture qu'il faudra résoudre peu à peu. Ce sont ces diverses mesures qui ont amené le conseil à demander, en novembre 1924, d'augmenter le capital social.

Au point de vue commercial, toute la production du sucre ainsi que celle des mélasses de la société ont été absorbées par la colonie, sans aucune difficulté. Par ailleurs, l'exercice 1924 a profité de la fermeté du prix du sucre.

Pour une première campagne, le bénéfice d'exploitation de 1.332.000 fr. est fort appréciable. Il s'y ajoute, il est vrai, un bénéfice exceptionnel de 1.417.000 fr. provenant d'opérations de change, les piastres destinées à solder les dépenses déjà comptabilisées en francs ayant été achetées à des cours favorables. On ne connaîtra que plus tard les résultats financiers de la campagne 1924-25, mais les résultats industriels obtenus font bien augurer des bénéfices, sous réserve des cours du sucre. À cet égard, il convient de rappeler que la Cochinchine ne suffit pas à ses besoins et que le sucre y est protégé par un droit de 20 fr. par 100 kg à son entrée dans la colonie, circonstances qui sont de nature à atténuer le contrecoup de la baisse du prix mondial du sucre. En tout cas, la réalisation du programme agricole et industriel de la société se développe normalement selon les prévisions de ses fondateurs.

---

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 octobre 1926)*

Il est accordé aux Sucreries et raffineries de l'Indochine un nouveau délai de trois ans (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929), pour mettre en valeur la concession de 25.000 ha. de la Lagna qu'elles ont obtenue en 1919.

Mais la Société se voit retirer la concession de la moitié du débit total de la Lagna, par suite d'une réclamation des Plantations des Terres Rouges.

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
*(L'Éveil économique de l'Indochine, 6 février 1927)*

Le conseil avait pris, en 1925, en partie à la suite des difficultés éprouvées sur le domaine, une importante décision concernant la plantation de Hiêp-Hoa.

Il lui a paru, étant donné la complexité des problèmes posés pour une culture nouvelle, qu'il était préférable que la plantation fût cédée à une société purement agricole, pourvue de cadres expérimentés, possédant tous les moyens d'examen nécessaires, ayant en outre des facilités de recrutement et de contrôle que la société ne pouvait s'assurer que difficilement et à grands frais. Aussi, le conseil a-t-il décidé de vendre la totalité du domaine agricole de Hiêp-Hoa à la Société indochinoise des cultures tropicales [SICT] pour le prix de 4 millions de francs payés comptant.

La Société indochinoise des cultures tropicales non seulement poursuit la culture de la canne à sucre dans le Delta, et la mise en valeur de la totalité du domaine de Hiêp-Hoa, mais examine en même temps les possibilités intéressantes de culture de la canne à sucre dans les Terres-Rouges, où elle possède des domaines très importants, dont les conditions d'irrigation notamment paraissent favorables.

Au fur et à mesure que cette société réalisera son programme agricole, la Société de Sucreries et raffineries de l'Indochine, qui n'aura plus à s'occuper que de questions techniques, pourra poursuivre parallèlement, et en collaboration étroite avec elle, son effort industriel.

*Bulletin financier*

---

Distilleries de l'Indochine  
*(Le Journal des finances, 15 avril 1927)*

[...] L'entreprise mérite l'attention par l'importance de ses participations, qui en font un véritable omnium : ... Sucreries [et raffineries] de l'Indochine...

---

Société financière française et coloniale  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

[...] La seconde campagne sucrière de la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine a donné des résultats satisfaisants en 1925, mais beaucoup moins favorables en 1926 à cause des inondations graves qui ont sévi dans la région du Vaïco et réduit à presque rien la récolte de cannes. [...]

---

Société des Sucreries et Raffineries de l'Indo-Chine  
(*La Journée industrielle*, 14 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par une perte de 512.872 fr. Le solde créditeur du report antérieur, soit 1.304.817 fr., se trouve de ce fait ramené à 791.944 fr., qui ont été reportés à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à la succession de M. Quach Dam, administrateur décédé, et à MM. Raymond Philippe et David Weil, administrateurs démissionnaires. MM. René Bouvier <sup>3</sup> et Albert Louppe <sup>4</sup> ont été élus administrateurs.

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1927)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 13 octobre 1927, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui font ressortir un solde déficitaire de 512.872 francs.

---

<sup>3</sup> René Bouvier (1883-1954) : directeur de l'usine de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine), puis administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine (1913) et administrateur (c. 1927), administrateur délégué (1930), vice-président (1933) de la Société financière française et coloniale (SFFC).

<sup>4</sup> Albert Louppe (1871-1942) : marié avec Léontine Louisa Père. Dont René (1909-1990), marié à Charlotte Gassier, fille de l'inspecteur général des travaux publics de l'Indochine, et Yvonne (1912-2008) (Mme Pierre Baragué). Ingénieur des Arts et métiers, dessinateur chez Cail (1890), ingénieur (1892) directeur général, à la suite d'Edmond Avisse (1920), administrateur-directeur général (1925), vice-président-directeur général (ca 1929), puis pdg (1940) de Fives-Lille, représentant ce constructeur à l'Union des consommateurs de produits métallurgiques (UCPMI), à Hagondange, aux Sucreries brésiliennes, à l'Union industrielle pour la reconstitution (UIC), à la Société franco-roumaine de matériel de chemin de fer (1921), à la Sucrierie centrale de Santerre (1923), à la Société financière et industrielle de chemins de fer (vice-président)(1924), à la Société pour le développement de l'outillage national par l'utilisation des prestations en nature (1926), aux Sucreries et raffineries de l'Indochine (1927), à la Société de crédit à l'industrie française (CALIF)(1928), à Séchage et traitement de produits agricoles (1929), à la Société d'études financières et industrielles pour la France et l'étranger (Sefife)(1930)(liquidée en 1936), à la Société Le Matériel pour l'industrie des ciments et chaux et de l'électro-chimie (1930), à l'Électro-métallurgie de Dives (1932), aux Usines à gaz du Nord et de l'Est (1939), etc. Commandeur de la Légion d'honneur.



Cette perte a été imputée sur le report à nouveau du précédent exercice qui s'élevait à 1.304.817 francs. Le solde créditeur de ce compte, ramené ainsi à 791.944 francs, a été reporté à nouveau.

Le rapport indique que, jusqu'à présent, mais bien entendu toutes réserves faites pour un avenir lié aux conditions climatériques, les nouvelles récoltes pour cette année sont bien meilleures que celles de la campagne 1926. Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité.

---

Les industries en Cochinchine  
(*Communiqué de la presse indochinoise*, 18 novembre 1927)

Les sucreries modernes créées par des sociétés à capitaux européens ou asiatiques sont au nombre de six : Sociétés des plantations de la Route-Haute, Société des sucres de Tayninh et rhums de Cantho, Association agricole de Trangbang, Société agricole de Myduc, Société anonyme des sucreries franco-japonaises, Société des sucreries et raffineries de l'Indochine.

L'installation de ces sucreries modernes a amené la disparition des sucreries indigènes situées dans leur rayon d'approvisionnement, notamment à Cholon et Tayninh. Partout ailleurs, le nombre des sucreries indigènes reste stationnaire.

---

NÉCROLOGIE  
M. André Fontaine  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> mars 1928)

Nous apprenons avec un très vif regret la mort subite à Paris de M. André Fontaine, administrateur-directeur de la Société française des Distilleries de l'Indochine [et administrateur des Sucreries et raffineries de l'Indochine], décédé avant-hier à son domicile, à l'âge de 37 ans.

---

## Georges Arthur Frédéric GUIGNARD

Né à Tugéras (Charente-Inférieure), le 8 décembre 1875.

Fils d'Arthur *Ernest* Guignard, licencié en droit, et de Augustine *Henriette* Burgelin.

Marié à Louise Valayer (sœur de Paul, administrateur de la Banque nationale de crédit, et d'Auguste, directeur général du Crédit français). Dont :

René, Georgette (M<sup>me</sup> J. Kirschleger), Denise (M<sup>me</sup> P. Sicard), Jacqueline (M<sup>me</sup> B. Crolet).

---

Polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Officier d'académie comme ingénieur-chef des études des travaux de la rampe sud du chemin de fer des Alpes bernoises (Loetschberg), affaire soutenue par le Crédit français (*JORF*, 3 mai 1914).

Au sortir de la Grande Guerre :

directeur général de l'Aluminium français (*Revue générale de l'électricité*, 6 juillet 1918),

administrateur de la Société électrométallurgique française (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 novembre 1918, p. 576)

de la Société des Logements économiques de Cognin (août 1920),

des Entreprises Monod et Guillaïn (plus tard : « Entreprises Monod »)

et de la [Compagnie soudanaise](#) (1927).

---

Administrateur délégué de la Raffinerie Lebaudy frères (1921),

puis administrateur délégué et PDG de Lebaudy-Sommier (1929),

membre du conseil d'escompte de la Banque de France,

membre du comité des prêts du Crédit national (juin 1938),

administrateur du Crédit sucrier et commercial,

président de la chambre syndicale des raffineurs de sucre (1938-1954).

---

Administrateur délégué des Sucrieries et raffineries de l'Indochine (1928),

et, consécutivement, administrateur d'autres filiales de la SFFC :

— [S.N. du Valdor](#) (papeterie),

— [Dragages et travaux publics](#) (déc. 1928),

— Société nationale de travaux publics (liée à la précédente),

— [Verreries d'Extrême-Orient](#) (1932),

— [Eaux et électricité de l'Ouest-Africain](#).

---

Chevalier (1916), puis officier (1923) de la Légion d'honneur à titre militaire.

Décédé à Paris, 7<sup>e</sup>, le 5 juillet 1956.

Société des Sucrieries et Raffineries de l'Indo-Chine  
(*La Journée industrielle*, 13 octobre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927, présentant un solde débiteur de 2.089.249 francs, ramené à 1.297.305 fr., par application du solde créditeur reporté de l'exercice antérieur.

MM. Octave Homberg, René Bouvier, Henri Fauconnier et Albert Louppe, administrateurs sortants, ont été réélus et M. Guignard a été nommé membre du conseil d'administration.

---

Sucrieries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 décembre 1928)

C'est l'époque des assemblées du groupe Homberg : après la Cotonnière de Saïgon et les Cultures tropicales, voici les Sucrieries et raffineries de l'Indochine.

Décidément la série est mauvaise.

Cette fois, M. Homberg s'est fait remplacer par son « alter ego », le très gentil M. [René] Bouvier, qui est l'animateur réel de la Financière [SFFC] et dont la pondération et le travail réfléchi balancent heureusement l'activité désordonnée et les troubles morbides du « grand patron ».

On connaît l'affaire : c'est l'affaire dite du Vaïco, ancienne affaire Mathieu (le notaire de Saïgon). Elle n'a jamais marché et M. Homberg, avec tout son talent, ne pouvait en faire une bonne entreprise.

Il y a des tâches surhumaines et le bon rendement des plantations de Hiêp-Hoa semble être de celles-là ; quelque chose comme un treizième travail d'Hercule.

Ne trouvant pas à acheter suffisamment de cannes pour alimenter son usine, la société dut en planter ; les résultats furent désastreux et, pour reculer un plongeon très proche, elle dut céder sa plantation aux Cultures tropicales qui, nous l'avons vu il y a huit jours, en sont empoisonnées

L'usine seule pouvait-elle s'en tirer ?

Hélas ! Le bilan de 1927 est là : perte nette 2.090.000 fr. De plus mal en plus mal.

Alors qu'en 1926, l'usine avait traité 21.378 tonnes de cannes, elle n'a traité en 1927 que 8.158 t ; la campagne, qui avait duré 124 jours en 1926, ne dura que 83 jours en 1927 et encore avec une moyenne de cannes traitées de 97 tonnes contre 172.

Au cours de la campagne 1927-28, l'usine put traiter 15.368 tonnes, mais c'est encore insuffisant et M. Bouvier a annoncé que l'exercice 1928 serait, lui aussi, déficitaire.

Le conseil incrimine les débordements du Vaïco. C'est juste ; mais ils étaient connus avant la constitution de la société et nous répéterons ce que nous avons dit pour la Cotonnière [de Saïgon] : pourquoi a-t-on brûlé la période des essais, pourquoi a-t-on créé immédiatement une société au capital de 15 millions de francs ?

La situation de la société est quasi désespérée, car à son actif les terrains, bâtiments et outillages figurent pour la somme énorme de 18.327.000 fr., supérieure au capital, et au passif, nous trouvons plus de 10 millions de francs de « créditeurs divers », c'est-à-dire de dettes, en face desquels figurent moins de 200.000 francs de disponibilités.

Il est probable que la Financière Française et Coloniale, qui a consenti les avances, trinquera et c'est si bien le sentiment général que le cours de ce titre a baissé hier de 100 points.



M. Bouvier a annoncé, au cours de la discussion, qu'un technicien venait d'être envoyé sur place. Pourquoi ne l'avoir pas fait plus tôt ? C'est reconnaître que les études préliminaires ont été insuffisantes.

M. Tournon<sup>5</sup> avait, on s'en souvient, demandé une protection contre les cotonnades japonaises ; à son tour, M. Bouvier implore une protection contre le sucre javanais. Ces messieurs exagèrent. Ce n'est pas à l'Indochine à payer les pots cassés par M. Homberg et nous n'allons pas élever autour de nous une barrière douanière, qui nous vaudra des représailles certaines, pour sauver les entreprises téméraires du grand financier.

---

INDOCHINE  
Répartition du contingent des rhums  
(*La Dépêche coloniale*, 17 mars 1929)

Est reparti comme suit, pour l'année 1928, le contingent de 5.403 hectolitres d'alcool pur attribué à l'Indochine pour les rhums et tafias coloniaux par décret du 15 avril 1926 (hectolitres) :

Société des sucreries et raffineries de l'Indochine	1.251,50
Société des sucres de Tay-Ninh et rhums de Cantho	754,60
Société des plantations de la Route-Haute	227,35
Société française des distilleries de l'Indochine	2.430,10
Distilleries Mazet	739,45

---

L'INDOCHINE FRANÇAISE SUR L'ÉCRAN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1929)

les cultures de la canne à sucre, les sucreries indigènes et les sucreries de Yêp-Hoa

---

---

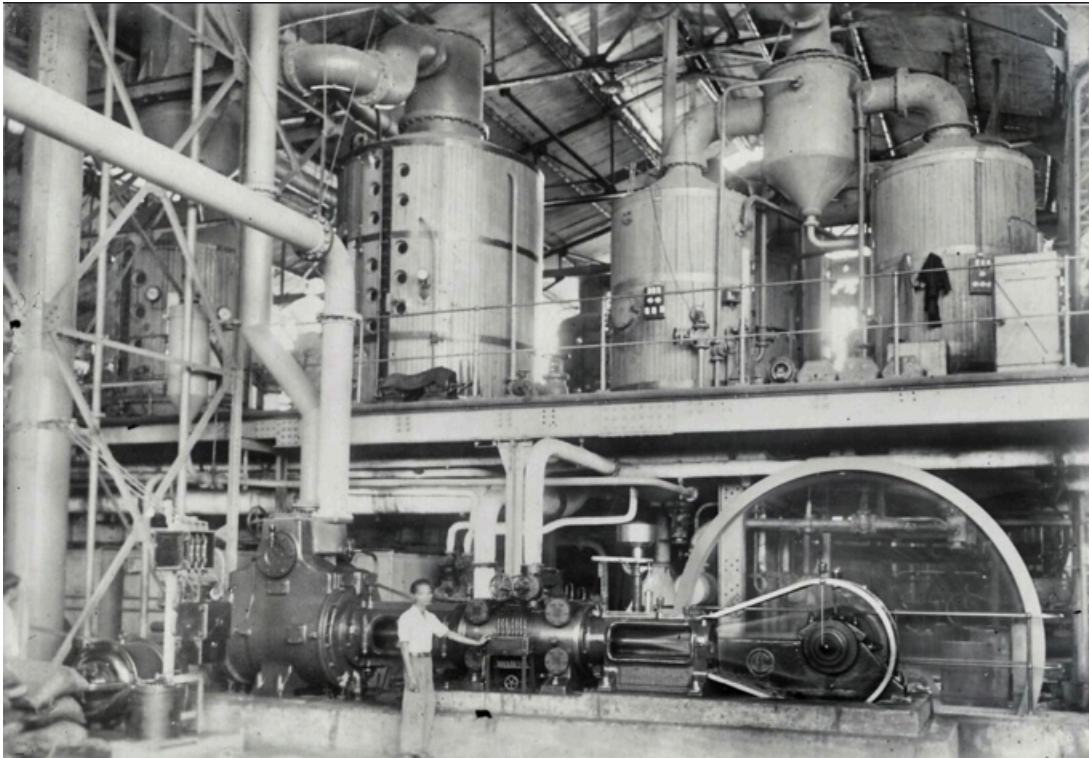
<sup>5</sup> Robert Tournon : administrateur de la [Société cotonnière de Saïgon](#).



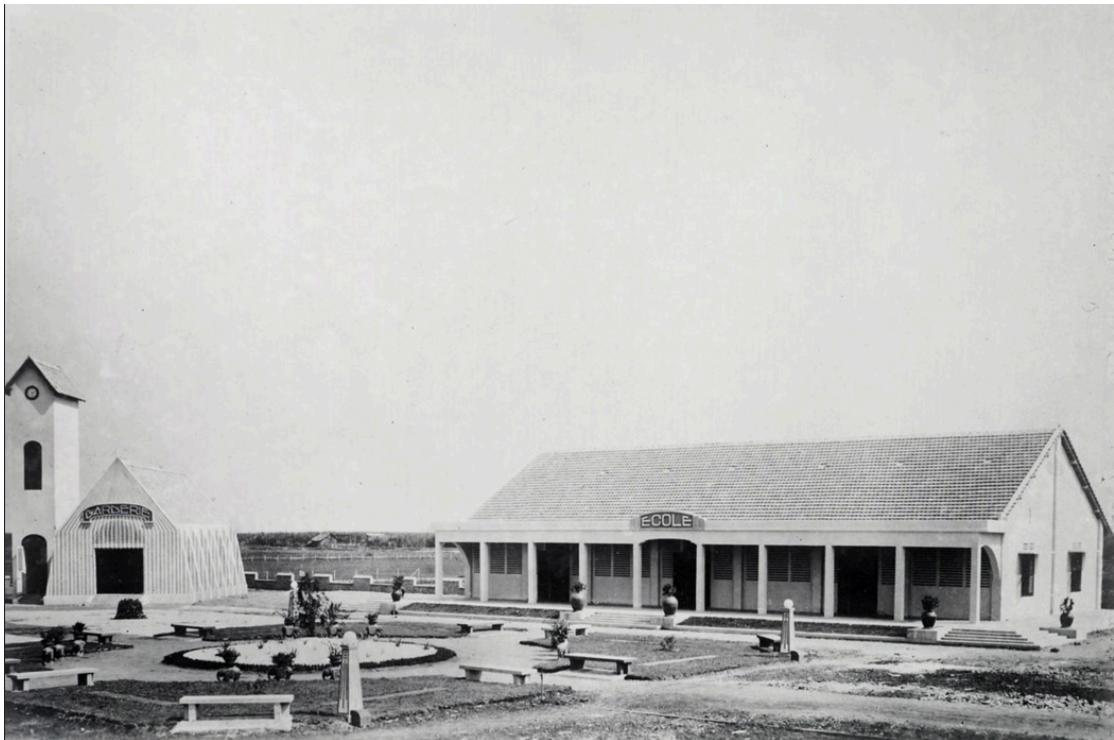
[www.flickr.com](http://www.flickr.com)  
Établissements du Vaico-oriental



[www.flickr.com](http://www.flickr.com)  
Vue de l'arrière



[www.flickr.com](http://www.flickr.com)  
Machinerie



[www.flickr.com](http://www.flickr.com)  
Garderie, école



Correctionnelle indigène  
Le secrétaire indélicat  
(*L'Écho annamite*, 18 septembre 1929)

Pham van Chanh est poursuivi pour abus de confiance, défaut de carte, indélicatesse.

Employé à la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, dont M. F. est le directeur, Chanh était chargé spécialement du ravitaillement de l'usine. On lui remettait une certaine somme d'avance et il devait, tous les jours, se rendre à Saigon, dans différents magasins.

Un beau jour, on l'attendit vainement... , Chanh ne revint pas. Arrêté, quelques jours plus tard, sur plainte de M. F., il avait avoué au commissariat, et au Parquet, que, venu à Saigon, il avait perdu au jeu tout l'argent à lui confié.

Il y a récidive légale, Chanh ayant déjà été condamné antérieurement à 6 mois de prison pour vol ; il s'en tire, cette fois-ci, avec 4 mois de la même peine, et 15 francs d'amende, pour défaut de carte.

---

Informations et communiqués  
SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1929)

Il y a quinze jours, deux assemblées générales ont approuvé les comptes de l'exercice 1928 présenté par les conseils d'administration de deux sociétés qui ont nom : la Cottonnière de Saigon et les Verreries d'Extrême-Orient, dont la Société financière française et coloniale fut la marraine. Nous avons dit que les actionnaires n'ont pas dû s'y résoudre de gaieté de cœur, car ces comptes se sont soldés, pour l'une et l'autre de ces deux affaires, par de sensibles pertes.

Les actions, d'ailleurs, avaient été introduites au prix fort sur le marché Hors Cote..

Une autre société du même groupe a dû soumettre, à son tour, à une autre assemblée les résultats du même exercice 1928 : ils se traduisent, eux aussi, par une perte nette de 962.914 francs. En 1927, la perte avait été de 2.089.249 francs, et, en 1926, de 512.872 francs. C'est dire que la situation est de plus en plus obérée.

Comme pour les deux autres sociétés, les actions des Sucreries et raffineries d'Indochine avaient été introduites et diffusées dans le public à un prix manifestement exagéré : 370 l'action et 1.080 la part, au marché Hors Cote, en mars 1926.

Poussées jusqu'à 485 et 1.420, elles se négocient actuellement à 74 l'action et 164 la part !

Jamais deux sans trois !

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 11 courant, sous la présidence de M. Georges Guignard, administrateur délégué, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde déficitaire de 701.222 francs 86, ce qui porte le montant total des pertes à 2.901.441 fr. 84.

Le rapport du conseil indique que la campagne 1929 marque, sur les précédentes, un léger progrès : le tonnage des cannes traitées a atteint 19.300 tonnes (contre 15.300), le sucre blanc extrait a atteint 1.529 tonnes et la mélasse 798 tonnes. Toutefois, cette campagne n'a pu bénéficier du nouveau droit de douane de 112 fr. 59 sur les sucres; qui n'a été promulgué à la colonie que le 10 juillet 1929 ; cette circonstance explique le solde déficitaire de l'exercice écoulé.

Depuis lors, ajoute le rapport, deux faits nouveaux se sont produits de nature à modifier profondément la situation de la société. D'une part, il convient de signaler, en ce qui concerne l'approvisionnement de l'usine en cannes, l'augmentation des fournitures faites par la Société indochinoise des cultures tropicales qui a pu livrer, au cours de la campagne de 1930 qui vient de se terminer, 10.600 tonnes de cannes, soit environ 28 % de la totalité des cannes traitées à Hiép-Hoa. D'autre part, en février dernier, le gouvernement indochinois, se rendant compte de la nécessité d'encourager l'industrie et la culture sucrières en Indochine et suivant en cela l'exemple donné par la métropole et les autres pays producteurs, a porté le droit de douane sur les sucres étrangers à 137 fr. 50. La campagne 1930 profitera déjà partiellement de cette nouvelle tarification qui ne produira son plein effet qu'au cours des campagnes prochaines.

Dans ces conditions, le conseil espère pouvoir présenter, dès l'an prochain, un soldé bénéficiaire du compte « Profits et Pertes ».

Cependant, les lourdes pertes subies au cours des dernières années, la nécessité d'amortir les immobilisations, la lourde charge que constituent actuellement les avances consenties à la société par les banques ont amené le conseil à envisager une réorganisation financière complète de la Société, laquelle fera l'objet d'une assemblée extraordinaire.

Un actionnaire ayant demandé si la Société avait des concurrents en Indochine, le président lui a répondu que la plupart des sociétés qui avaient monté des sucreries en Indochine avaient essuyé des pertes considérables et que la Société des Sucreries et Raffineries d'Indochine restait de beaucoup la plus vivante et la plus puissante. L'industrie du sucre, a-t-il ajouté, reste cependant intéressante, si l'on pense que la consommation de la colonie est d'environ 20.000 tonnes par an et que la société n'en fabrique que 2 à 3.000 tonnes, le reste provenant de colonies étrangères, principalement de Java. Il a, en outre, confirmé que la situation sociale s'était transformée depuis environ six mois, ce pour trois causes principales : l'élévation du droit de douane sur les sucres à 157 fr. 50, l'obtention d'un meilleur prix pour les mélasses qui sont cédées par la société aux Distilleries de l'Indochine pour la fabrication du rhum, l'assurance d'un approvisionnement régulier de l'usine en cannes, grâce aux efforts accomplis à cet égard par la Société indochinoise des cultures tropicales.

Un actionnaire ayant demandé quelques précisions sur les modalités de la réorganisation financière de la société. Il lui a été fourni, à titre officieux, les indications suivantes. Le capital social serait ramené de 15 millions à 4 millions, puis reporté ensuite à 12 millions par une augmentation qui serait réservée aux anciens actionnaires. Pour réaliser la première partie de cette opération, les actions anciennes seraient échangées contre des actions nouvelles de 100 fr. dans la proportion de 3 actions anciennes de 250 fr. contre 2 actions nouvelles de 100 fr. (le cours de l'action ancienne ressort, ainsi à 66 fr., sensiblement supérieur au cours actuel de transaction). Cette réorganisation financière, a-t-il été précisé, permettrait de transformer la majeure partie de la dette bancaire, qui est de l'ordre de 10 à 11 millions, en actions nouvelles.

Un actionnaire ayant, sur le même sujet, demandé si un sacrifice serait demandé aux porteurs de parts, comme aux actionnaires, il lui a été répondu que, en l'état actuel des statuts et de la législation et dans l'impossibilité où il se trouvait de contrôler un nombre suffisant de parts, le conseil, après un long examen de la question, n'avait pas trouvé une solution lui permettant d'agir dans ce sens.

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour a été, faute du quorum, reportée au 10 juillet.

---

## COUP D'ACCORDÉON

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 10 courant sous la présidence de M. Guignard, administrateur délégué, a, tout d'abord, décidé la réduction du capital social de 15 à 4 millions, réduction qui sera réalisée par l'échange de 3 actions actuelles d'un nominal de 250 francs contre 2 actions nouvelles de 100 francs. L'action existant actuellement se trouve de ce fait valorisée à 66 francs, alors que le nominal est de 250 francs.

L'assemblée a ensuite décidé, consécutivement à cette réduction, l'augmentation du capital social de 4 à 12 millions par l'émission au pair de 80.000 actions d'un nominal de 100 francs chacune, portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1930, dont la souscription sera réservée aux anciens actionnaires à titre irréductible, à raison de 4 actions nouvelles pour 3 actions anciennes de 250 francs ou 2 actions nouvelles de 100 francs.

Il résulte du rapport présenté par le Conseil et des explications fournies par l'administrateur délégué que les 11 millions à provenir de la réduction du capital social seront consacrés à l'amortissement des principaux postes de l'actif, savoir (en chiffres ronds) : bâtiments et constructions : 1 million 20.000 francs ; matériel, outillage et mobilier 6.577.000 francs ; avances sur achats de cannes : 110.000 francs ; solde d'approvisionnements : 181.000 francs ; frais imputables à 1930 : 147.000 francs ; pertes et profits : 2.961.000 francs.

Certains actionnaires s'étant émus de l'importance et de l'opportunité de la réduction proposée, l'administrateur délégué a fait ressortir la nécessité d'assainir, au point de vue financier, la situation de la société, en raison des pertes subies et de la dette bancaire contractée, et il a attiré l'attention des actionnaires sur le changement profond intervenu dans la façon dont se présente l'avenir de la société : d'une part, la Société indochinoise des cultures tropicales se trouve en mesure d'assurer la fourniture régulière en cannes à sucre à l'usine de la société ; d'autre part, le gouvernement général de l'Indochine vient d'établir un droit sur les sucres de 157 fr 50 aux 100 kilos qui, même aux cours actuels du sucre, les plus bas qui aient été enregistrés, laisse une marge bénéficiaire pour la société. Au surplus, pour l'exercice 1930, les résultats se traduiront par un bénéfice d'environ 1 million, sauf imprévu.

Un actionnaire ayant déclaré que le sacrifice consenti par les actionnaires devrait, en toute équité, être doublé d'un sacrifice égal des porteurs de parts, l'administrateur délégué lui a répondu qu'il partageait son avis en principe, mais que le conseil s'était heurté, à cet égard, à une impossibilité matérielle, en ce qui concerne la réunion et l'adhésion des porteurs.

M. Octave Homberg a confirmé les déclarations de l'administrateur délégué, insisté sur le fait que la réduction proposée ne portait que sur le nominal des titres et exprimé l'espoir que la situation de la Société s'améliorerait très sensiblement dans l'avenir.

---



[www.scriponet.com](http://www.scriponet.com)

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1931)

L'industrie du sucre. — Le gouverneur de la Cochinchine [Krautheimer] a visité le 31 décembre la raffinerie de Hiép-Hoa. Il s'est intéressé aux différentes phases du travail de cette usine qui utilise les cannes à sucre des plantations environnantes. Le gouverneur a remis une médaille d'honneur aux planteurs de canne, dont une femme annamite.

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 23 juin, sous la présidence de M. Guignard <sup>6</sup>, a approuvé les comptes de l'exercice 1930, se soldant, après affectation aux amortissements de la totalité du bénéfice brut, sans pertes ni gains.

M. René Bouvier et la Société financière française et coloniale ont été nommés administrateurs.

Le rapport du conseil indique que l'exercice 1930 laisse un bénéfice appréciable s'élevant, avant amortissements, à 887.394 fr. 51.

La campagne 1930 a marqué un progrès très sensible sur toutes les précédentes : d'une part, la Société indochinoise des cultures tropicales s'est trouvée en mesure de fournir à l'usine de la Société un appoint très sérieux de cannes, d'autre part, l'élévation du droit d'entrée sur les sucres à la colonie a permis de vendre la production de l'année dernière à des cours plus satisfaisants.

Les résultats que l'on peut attendre de la campagne 1931 qui vient de se terminer, consacreront, dit le rapport, malgré la nouvelle baisse très sensible du cours des sucres cette année, la consolidation des positions acquises en 1930.

Toutefois, le conseil, malgré les résultats acquis et compte tenu de la situation économique mondiale, a décidé d'amortir de 20.000 francs, soit 20 %, le portefeuille-titres qui sera ramené ainsi à sa valeur réelle actuelle, et de 14.000 francs le compte d'avances sur cannes pour tenir compte des défaillances possibles de certains de ses planteurs. Le conseil a également décidé de constituer une réserve pour renouvellement du matériel et de la doter de 200.000 fr. et d'amortir, à concurrence du solde disponible du compte profits et pertes, soit 653.394 fr. 50, le compte frais d'augmentation de capital qui, après cette opération, restera seulement débiteur de 37.794 fr. 09.

Le président, répondant à un actionnaire, a déclaré que l'exercice en cours se présentait dans des conditions équivalentes à celles de l'exercice écoulé.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1932)

Les actions ont cessé de figurer à la cote le 15 janvier

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Paris-Midi*, 6 juillet 1932)

---

<sup>6</sup> Georges Arthur Frédéric Guignard (Tugéras, Charente-Inférieure, 1875-Paris, 1956) : fils d'Arthur Guignard et Henriette Burgelin. Boursier. X-Ponts, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Marié à Louise Valayer (sœur de Paul, administrateur de la Banque nationale de crédit, et d'Auguste, directeur général du Crédit français). Officier d'académie comme ingénieur-chef des études des travaux de la rampe sud du chemin de fer des Alpes bernoises (Loetschberg) (*JORF*, 3 mai 1914). Au sortir de la Grande Guerre : directeur général de l'Aluminium français, administrateur de la Société électrometallurgique française (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 novembre 1918, p. 576) et des Entreprises Monod et Guillain (plus tard : « Entreprises Monod »). Administrateur de la Raffinerie Lebaudy frères (1921), puis administrateur délégué et PDG de Lebaudy-Sommier, administrateur du Crédit sucrier et alimentaire, président de la chambre syndicale des raffineurs de sucre (1938-1954).

On le retrouve dans d'autres participations de la SFFC : S.N. du Valdor (papeterie), Dragages et travaux publics, Société nationale de travaux publics (liée à la SFEDTP), Verreries d'Extrême-Orient, Eaux et électricité de l'Ouest-Africain.

Chevalier (1916), puis officier (1923) de la Légion d'honneur à titre militaire.

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931, présentant un bénéfice de 189.681 fr. Elle a décidé le report à nouveau de ce solde après affectation de 5 % à la réserve légale soit 180.197 francs.

Elle a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de MM. E. Giscard d'Estaing et André Dentz <sup>7</sup> et réélu M. Henri Fauconnier, administrateur sortant.

Les cours du sucre sur le marché mondial ont marqué, en 1931, une nouvelle étape de baisse qui a amené le Gouvernement français à relever les droits de douane métropolitains.

Automatiquement et par application de la loi douanière coloniale, les tarifs en Indochine ont été augmentés dans la même proportion.

Cette amélioration de la protection douanière n'a d'ailleurs que partiellement compensé les effets sur le marché indochinois de la baisse mondiale des cours du sucre. Mais elle a permis à la société de payer aux indigènes pour leurs fournitures de cannes, les mêmes prix que ceux des années précédentes. Au moment où, en Indochine, tous les autres produits du sol, tels que riz, caoutchouc, café, etc... ne peuvent se vendre qu'à des prix exagérément bas ne laissant aucun profit au producteur, les planteurs de cannes ont ainsi été protégés contre les effets désastreux de la chute des cours.

---

#### SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE (*Le Journal des débats*, 7 juillet 1932)

Réunis en assemblée ordinaire le 5 juillet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931. Le solde du compte de profits et pertes, qui s'élève à 189.761 fr., a été reporté à nouveau après affectation de 5 % à la réserve légale. L'assemblée a accordé le *quitus* de sa gestion à la Société financière française et coloniale, démissionnaire, et a confirmé la nomination de deux administrateurs.

---

L'Industrie sucrière en Indochine  
(Extrait d'une étude de M. G. Barjonet,  
ancien sous-directeur de sucrerie en Indochine,  
publiée dans le « Bulletin de l'Association des Chimistes de Sucrierie »,  
février 1932)  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 juillet 1932)

La Société anonyme des sucreries et raffineries de l'Indochine remonte à une dizaine d'années et fait partie de l'important groupe d'affaires Homberg [SFFC]. Les cultures ainsi que l'usine de cette société sont situées en Cochinchine sur les bords du Vaïco occidental, à 60 kilomètres à l'ouest de Saïgon. Après pas mal d'ennuis, dont le plus sérieux fut l'insuffisance de cannes, cette société semble se ressaisir, et l'usine a eu, pendant la dernière campagne 1930, une marche presque normale. De sérieux efforts ont d'ailleurs été faits. Le principal obstacle provenait du terrain lui-même : terrain bas, submergé et aluné : ici la canne avait trop d'eau ; il a fallu créer des canaux d'évacuation, de nombreuses stations de pompage, enfin, amender le sol. Tout cela ne va pas sans frais.

---

<sup>7</sup> André Dentz (1888-1969) : saint-cyrien, administrateurs de sociétés, successeur d'Edmond Giscard d'Estaing à la présidence des Sucrieries et raffineries de l'Indochine. Voir encadré ci-dessous.



À noter que les seuls terrains de la société actuellement en culture ne suffisent pas à alimenter l'usine en cannes et que l'on fait appel aux petits planteurs indigènes assez nombreux dans la région.

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

La promotion de l'Exposition coloniale

(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)

(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

COMMANDEUR

Loupe Léon-Albert [1871-1942]. — Industriel. — Président de la Chambre syndicale des fabricants et constructeurs de matériel pour chemins de fer. Administrateur de sociétés [adg Fives-Lille, son représentant aux Sucrieries et raffineries de l'Indochine, etc.]. Officier du 23 février 1927. Participation à l'Exposition coloniale de 1931 : Président de la Classe 31 b et vice-président de jury.

OFFICIERS

Bouvier (René). — Administrateur de sociétés [Administrateur délégué de la SFFC (1930), secrétaire général pendant 4 ans, puis administrateur des Sucrieries et raffineries de l'Indochine...]. Chevalier du 12 août 1923 [comme administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine]. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 : Classe 101 a.

---

SUCRE ET SIROP DE L'OURS À MIEL

**SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE**

USINE À HIEP-HOA, CHOLON

VAICO ORIENTAL

Bureaux de vente à Saïgon

GROS — DEMI-GROS — DÉTAIL

32, boulevard de la Somme



The advertisement is enclosed in a rectangular border. On the left side, there is a detailed illustration of a bear standing on a rocky outcrop, holding a branch in its mouth. The bear is surrounded by tall grass or reeds. Below the bear, the text 'SUCRE S.R.I.C.' is written. To the right of the bear, the words 'MARQUE DÉPOSÉE' are visible. The main text of the advertisement is centered and reads: 'SUCRE ET SIROP DE L'OURS À MIEL', 'S<sup>TÉ</sup> DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE', 'USINE A HIEP-HOA, CHOLON', 'VAICO ORIENTAL', 'Bureaux de vente à Saïgon', 'GROS · DEMI-GROS · DÉTAIL', and '32, Boulevard de la Somme'. In the bottom right corner, there is a circular logo containing a stylized monogram.

Publicité in *Annuaire général de l'Indochine*, 1933.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> juillet 1933)

Les Sucrieries et raffineries de l'Indochine ont réalisé en 1932 un bénéfice de 943.000 francs contre 616.000 en 1931. Les indigènes développent leurs plantations de cannes.

---

LES ANNAMITES CHEZ EUX  
par René Bouvier  
(*La Revue des deux mondes*, octobre 1933)

[...] La canne à sucre [Sucrieries et raffineries de l'Indochine] est à ses débuts en Cochinchine ; sa culture s'est heurtée aux pires difficultés dans le delta dont le sol n'est pas encore désacidifié, où les inondations sont fréquentes ; les qualités de cannes locales étaient, au surplus, assez inférieures, le rendement à l'hectare était décevant. Devant tous ces obstacles, une plantation décide de s'adresser à des métayers pris dans les rizières voisines : ils s'installent, échouent d'abord, observent, travaillent le sol motte à motte, sélectionnent les cannes, comprennent l'intérêt des engrais et déterminent quels sont les meilleurs. Peu à peu cette culture s'améliore, s'intensifie, devient payante. Certes, les champs parcourus avec ces paysans ne valent pas encore ceux de Java ou des Hawaï. Nulle part cependant ils ne sont cultivés avec plus d'amour et d'intelligence. [...]

---

Sucrieries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1933)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 28 septembre sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932, se soldant par un bénéfice d'exploitation de 1.122.171 fr. 53 Après déduction des frais généraux et affectation de 850.000 fr. à diverses provisions, il reste un solde créditeur de 93.035 fr. 17 qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Jacques Chaubet <sup>8</sup> et Carlo Toché <sup>9</sup> en qualité d'administrateurs ; elle a réélu M. Georges Guignard, administrateur sortant.

Au cours de la campagne 1932, l'usine de la société a broyé près de 10.000 tonnes de cannes à sucre, chiffre qui n'avait encore jamais été atteint, mais qui vient d'être largement dépassé pendant la campagne de 1933, commencée en décembre et où le broyage a été de 54.000 tonnes.

Le président, dans une déclaration faite en réponse à diverses questions d'actionnaires, a souligné l'amélioration enregistrée dans l'exploitation sociale, qui a

---

<sup>8</sup> Jacques Chaubet : fils de Jules Chaubet, administrateur de sociétés dont les Étains de Kinta. Marié à Marie-Thérèse Burnier, fille de Sébastien Burnier, directeur de H.E.C., président de la Société phénicienne des forces hydrauliques du Nahr-Ibrahim (Liban), administrateur de la Société internationale de régie co-intéressée des Tabacs du Maroc, et sœur d'Henry Burnier, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Vice-président des Étains de Kinta. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>9</sup> Carlo ou Charles Toché (1886-1968) : fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Directeur (1923), puis administrateur (1932) de la SFFC. Son représentant dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Administrateur d'entreprises d'électricité et de tramways. Officier de la Légion d'honneur. Voir [encadré](#).

fourni en 1932 un bénéfice notablement supérieur à celui accusé pour l'exercice précédent (1.122.171 fr. contre 802.000 fr. environ). Il a ajouté que l'exercice 1933 se présente dans des conditions tout à fait favorables, puisque, outre l'accroissement de la production, le prix de revient du sucre a été amélioré et la situation de trésorerie se révéla très allégée à l'heure actuelle.

---

La contrebande du café  
par BARBISIER [= Henri CUCHEROUSSSET]  
(*L'Éveil de l'Indochine*, 13 mai 1934)

[...] La culture de la canne à sucre, à Java, est une culture de rizière : deux ans de culture de paddy, deux ans de culture de canne à sucre ; de sorte que, si le sucre ne peut pas s'exporter, les champs sont affectés entièrement à la culture du paddy. Alors comment voulez-vous que Java ne ferme pas ses ports à notre riz ? [...] Nous n'avons pas voulu des sucres de Java parce que Tartempion et Cie ont construit une sucrerie en Cochinchine pour laquelle ils demandent une protection excessive. Du coup, Java, pour la raison ci-dessus, n'admet plus nos riz. Et si M. Gombert obtenait l'interdiction des cafés de Java, Java riposterait par l'interdiction d'importer les poissons secs et salés d'Indochine. [...]

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

[...] La Société des sucreries et raffineries de l'Indochine consolide chaque année sa situation industrielle et commerciale sur le marché indochinois. Elle pratique une politique de prix bas qui lui permet de toucher de nouvelles classes de consommateurs. Sa dernière campagne s'est terminée dans des conditions satisfaisantes et la campagne en cours s'annonce plus favorable encore, tant au point de vue du tonnage de cannes traitées à l'usine que du rendement en sucre. Bien que les résultats de l'exercice 1933 ne soient pas encore définitifs, ils seront certainement supérieurs à ceux de l'année précédente.

Nous rappelons que nous possédons de très importants intérêts dans cette affaire, dont la réorganisation, effectuée sous notre contrôle, trouve sa justification dans les résultats actuels. [...]

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1934)

L'assemblée ordinaire se tiendra le 11 juillet. Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice d'exploitation de 1 million 539.923 fr. contre 943.035 fr. en 1932. Après affectation de 800.000 fr. au compte d'amortissements, le solde disponible, y compris le report de l'année précédente, ressort à 971.507 fr. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 6 %.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1934)

.....  
M. Albert Louppe, administrateur sortant, a été réélu.

Une assemblée ordinaire, tenue ensuite à titre extraordinaire, a prononcé la révocation de M. Carlo Toché ses fonctions d'administrateur.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1934)

L'assemblée ordinaire, réunie le 26 septembre, sous la présidence de M. [Edmond] Giscard d'Estaing, a approuvé les comptes de l'exercice 1933, accusant, après affectation de 800.000 francs à la réserve pour renouvellement du matériel, un bénéfice net de 739.923 francs. Le dividende a été fixé à 6 fr., payable à partir du 1<sup>er</sup> octobre à raison de 5 fr. 28 ou 4 fr. 98 net, selon les cas, aux actions nominatives ; en ce qui concerne les actions au porteur le montant de coupon est absorbé par les sommes dues à la Société par les actionnaires au titre de la taxe de transmission. Il en est de même pour les parts à qui revient une somme de 67.907 francs.

Dans son rapport, le conseil indique que le tonnage traité s'est élevé à 56.000 tonnes au cours de l'exercice 1933 contre 40.000 tonnes en 1932 ; pour l'exercice clos le 1<sup>er</sup> juin dernier, ce tonnage ressort à 66.500 tonnes.

---

Sucreries et raffineries d'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 octobre 1934)

L'assemblée du 26 septembre a approuvé le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 1933, faisant ressortir un solde brut de 1539.923 francs 63 et un bénéfice de 739.923 francs. Le dividende a été fixé pour les actions à 6 francs brut et sera payable sous déduction des impôts à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1934 à raison de net 5,28 et 4,98 par action nominative. Une somme de 67.907 francs a été affectée aux porteurs de parts bénéficiaires, mais le dividende qui leur revient étant inférieur aux sommes payées par la Société au titre de taxe de transmission, son montant viendra en déduction de celle-ci et aucune distribution ne sera faite. Il a été reporté à nouveau 158.449 francs.

Le rapport rappelle tous les efforts faits par la société en vue d'assurer à l'usine de Hiêp-Hoa un ravitaillement abondant, en cannes à sucre. Le but poursuivi semble aujourd'hui atteint, les difficultés de tous ordres que l'on rencontre en pareil cas dans les affaires coloniales paraissant actuellement surmontées.

Le tonnage traité à l'usine en 1932 était de 40.000 tonnes. Il a atteint 56.000 tonnes au cours de l'exercice 1933 et la campagne sucrière de 1934 étant terminée depuis le 1<sup>er</sup> juin, celui de l'exercice 1934 ressort à 66.500 tonnes.

Si le point de vue industriel donne actuellement satisfaction, la question commerciale n'est pas sans soulever quelques difficultés. mais le conseil espère que les accords conclus dernièrement entre les producteurs métropolitains et coloniaux mettront la Société à l'abri, des perturbations d'origine extérieure.

Une assemblée, extraordinaire provoquée conformément aux statuts par un actionnaire représentant plus du quart du capital social a mis fin au mandat d'un administrateur [Carlo Toché].

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
Assemblée ordinaire du 26 septembre 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 novembre 1934)

Assemblée présidée par M. Giscard d'Estaing, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Dentz et Morel <sup>10</sup>.

M. Caillard est désigné comme secrétaire.

48 actionnaires, possédant 84.705 actions sont présents ou représentés.

Extrait du rapport du conseil d'administration

Le rapport que nous avons présenté à l'assemblée générale de 1933 signalait tous les efforts faits par notre société en vue d'assurer à notre usine de Hiép-Hoa un ravitaillement abondant en cannes à sucre. Le but poursuivi semble aujourd'hui atteint, les difficultés de tous ordres, que l'on rencontre en pareil cas dans les affaires coloniales, paraissant actuellement surmontées.

Certain de trouver pour ses récoltes un débouché et un prix rémunérateur, l'indigène a développé ses plantations dans toute la zone entourant l'usine et ses apports réguliers en cannes fraîchement coupées nous ont permis d'obtenir un rendement industriel des plus satisfaisants.

Le tonnage traité à l'usine en 1932 était de 40.000 tonnes. Il a atteint 56.000 tonnes au cours de l'exercice 1933 et — la campagne sucrière de 1934 étant terminée depuis le 1<sup>er</sup> juin —, nous pouvons vous dire que celui de 1934 ressort à 66.500 tonnes.

Nous nous efforçons, d'ailleurs, de seconder les efforts de l'indigène dans la voie de l'amélioration des champs par des prêts d'engrais, indispensables à certaines terres.

Dans le voisinage de l'usine, nous gérons une plantation qui sert à la fois de champ d'expérience et de pépinière.

Quant à l'usine elle-même, démontée, nettoyée et remise en parfait état pendant les inter-campagnes, elle assure une marche des plus régulières. Nous lui apportons les améliorations ou les modifications que l'expérience démontre comme étant nécessaires ou désirables.

Une surveillance attentive, durant plusieurs années consécutives, de toutes les phases de la fabrication a permis de réaliser, partout où il était possible, des économies appréciables, qui ont eu leur répercussion directe sur le prix de revient.

Si le point de vue industriel nous donne actuellement satisfaction, la question commerciale n'est pas sans soulever quelques difficultés. L'Indochine qui, il y a quelques années encore, recevait jusqu'à 30.000 tonnes de sucre de l'étranger, n'est plus importatrice que pour certains sucres (raffinés, cassés, candy... ) à usages spéciaux. Considérablement appauvri, l'indigène a restreint des besoins déjà fort limités et. au cours de l'année 1933, il a suffi de quelques importations de sucre d'une autre colonie, La Réunion pour troubler sérieusement un marché dont les besoins sont satisfaits actuellement, largement même, par la production locale. Nous voulons espérer que les accords conclus dernièrement entre métropolitains et coloniaux nous mettront à l'abri désormais de ces perturbations d'origine extérieure. Entre-temps, notre direction locale

---

<sup>10</sup> Probablement Louis Morel, commissaire aux comptes de la Société indochinoise de cultures tropicales et des Papeteries de l'Indochine, autres filiales de la SFFC.

s'efforce de toucher une clientèle plus vaste, tant par une politique de vente appropriée qu'à l'aide de fabrications complémentaires telles que sirops, bonbons, etc.

Le compte d'exploitation qui est soumis à votre approbation se solde par un bénéfice brut de 1.749.751 fr. 54. Nous rappelons que les mêmes bénéfices au cours des années précédentes ressortaient à 802.342 fr. 53 en 1931 et à 1.122.171 fr. 53 en 1932.

Après imputation des frais généraux du siège social, le bénéfice ressort à 1 million 539.932 fr. 63.

Votre conseil a décidé, conformément aux statuts, de prélever sur ce montant 800.000 fr. et de les porter à la réserve pour renouvellement du matériel, qui passe ainsi de 800.000 à 1.600.000 francs. Le solde, qui constitue le bénéfice net, s'élève donc à 739.923 fr. 63. Nous rappelons que le report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier était de 268.580 fr. 42.

Votre conseil vous propose de distribuer le dividende statutaire de 6 %.

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais d'augment. de capital	1 00
Terrains bâtiments, bassins	4.689.222 68
Mat., outillage, mobilier	6.935.347 17
Caisses et banques	232.330 51
Débiteurs divers	1.144.129 70
Taxes et impôts à récupérer	1.099.775 99
Approvisionnements	599.527 72
Produits fabriqués	380.132 60
Frais de culture (récolte 1934)	436.440 30
Campagne 1934	459.178 50
	<u>15.976.087 17</u>
PASSIF	
Capital	12.000.000 00
Réserve légale	82.810 31
Provision pour renouvellement du matériel	1.600.000 00
Provision pour éventualités diverses	550.000 00
Provision pour créances douteuses	32.478 10
Créditeurs divers	645.462 21
Campagne 1934	56.832 50
Report à nouveau au 1/1/33	268.580 42
Pertes et Profits 1933	739.923 63
	<u>15.976.087 17</u>



SUCRERIES & RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
Assemblée ordinaire convoquée extraordinairement  
du 26 septembre 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 novembre 1934)

Le bureau reste constitué comme pour l'assemblée précédente. 10 actionnaires, possédant 83.069 actions, sont présents ou représentés.

Question à l'ordre de jour.

M. le président [Edm. Giscard d'Estaing]. — Messieurs, les actionnaires sont convoqués à la demande de l'un d'eux qui a justifié de la propriété de plus du quart du capital social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Révocation d'un administrateur.

Je donne la parole à cet actionnaire.

L'actionnaire (M. du Rostu <sup>11</sup>). — Messieurs, comme suite à ma demande de révocation, je vais donner lecture à l'assemblée du projet de résolution que j'ai déposé sur le bureau en entrant en séance :

« L'assemblée générale, réunie extraordinairement, conformément aux dispositions de l'article 32 deuxième alinéa des statuts, décide de mettre fin à compter de ce jour au mandat d'administrateur de M. Carlo Toché.

LA DISCUSSION

M. Toché. — Monsieur le président, il semble résulter de cette résolution que les motifs de la réunion de cette assemblée sont entièrement étrangers à ma gestion d'administrateur des Sucreries et Raffineries de l'Indochine. Je serais heureux que vous me le confirmiez.

M. le président. — Je vous réponds simplement que nous avons reçu d'un actionnaire une lettre demandant, conformément aux statuts, la convocation de cette assemblée ; c'est ce que nous avons fait.

M. Toché. — Le conseil d'administration des Sucreries a dû, par conséquent, en délibérer. D'ailleurs je n'étais pas là. Je vois aujourd'hui que le plus grand nombre de mes collègues du conseil d'administration des Sucreries est absent ; je serais heureux de savoir s'ils sont d'accord sur cette convocation.

M. le président. — L'assemblée a été réunie en vertu d'un article des statuts qui stipule : les assemblée générale sont convoquées extraordinairement soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires dans les cas d'urgence. Le Conseil est même tenu de convoquer l'assemblée générale lorsque la demande lui en est faite par des actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

La demande ayant été faite dans ces conditions, le conseil était tenu de convoquer l'assemblée ; c'est ce qu'il a fait.

M. Toché. — J'en déduis que c'est la Société financière française et coloniale [SFFC] qui considère que je dois être révoqué de mes fonctions d'administrateur des Sucreries. Je serais heureux que son représentant exposât les raisons qui l'ont amenée à prendre cette décision.

Le problème tel qu'il doit être posé

---

<sup>11</sup> Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIII<sup>e</sup>, 1974) : docteur en droit, secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.

M. du Rostu. — Habituellement, Monsieur Toché, dans les assemblées auxquelles j'assiste, ce sont les actionnaires qui posent des questions aux administrateurs et non les administrateurs aux actionnaires. Je vais, si vous le voulez bien, revenir à cette règle qui me paraît normale, en vous posant à mon tour quelques questions. Quand vous y aurez répondu, je verrai ce que j'aurai à dire des vôtres :

— Sommes-nous ici dans une société anonyme ?

— Étant administrateur, êtes-vous un mandataire révocable ?

— Prétendez-vous soumettre à un contrôle préalable l'exercice d'un droit qui appartient à tous les actionnaires, parce qu'il s'exerce aujourd'hui contre vous ?

Je désirerais d'abord que vous répondiez à ces questions.

M. Toché. — Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que, selon la loi de 1867, je suis un mandataire révocable, mais je considère que les actionnaires des Sucreries de l'Indochine ont le droit de savoir pourquoi un autre actionnaire demande ma révocation.

M. du Rostu. — Vous donnerez les explications qui vous conviendront, mais je ne peux accepter un débat contradictoire avec vous sur ce sujet. La question a été longuement débattue entre nous et ce serait précisément soumettre à votre contrôle préalable l'exercice de mon droit que d'accepter un débat de ce genre.

J'ai des droits ; je ne les exerce pas volontiers, et s'il n'avait dépendu que de moi, le différend qui s'est élevé entre nous aurait été réglé amiablement. Si je suis ici, c'est que vous m'y avez amené. En effet, je vous avais tout d'abord demandé pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, de bien vouloir renoncer à vos fonctions d'administrateur.

Vous avez refusé ; c'est donc bien vous qui m'avez amené ici, c'est-à-dire — et encore une fois je le regrette — sur le terrain du droit, mais puisque nous y sommes, restons-y. Je n'admets pas un contrôle préalable à l'exercice de mon droit et par conséquent, je n'ai pas à justifier ma demande.

Une déclaration

M. Toché. — Dans ces conditions, je vais faire une déclaration dont je demanderai l'insertion au procès-verbal.

Le conseil de la Société financière française et coloniale\* invite aujourd'hui sa filiale, la Société des sucreries de l'Indochine, à prononcer ma révocation d'administrateur.

Je rappelle que j'ai été directeur de la Société financière française et coloniale pendant dix ans, de 1923 à 1933. Je lui ai apporté, durant cette période, et en particulier au cours des graves difficultés qu'elle connaît depuis fin 1930, un entier concours. Je suis toujours administrateur en exercice de cette société et il est à remarquer que ses actionnaires ne se sont pas prononcés sur les incidents à la suite desquels certains de ses administrateurs ont pris initiative de faire convoquer cette assemblée.

Si je ne me trompe, ces incidents sont au nombre de deux : le premier est ma nomination comme administrateur de la Société des tramways du Tonkin<sup>12</sup>, en remplacement de la Société financière française et coloniale, dont le mandat était venu à expiration ; le second est né des réserves que j'ai été amené à faire au moment où M. Bouvier, vice-président de la Société financière française et coloniale, a été nommé administrateur de l'Union immobilière indochinoise sans l'agrément du conseil de la Société financière française et coloniale. Je les traiterai successivement.

*D'après les comptes rendus publiés par les reporters des journaux financiers ayant assisté à l'assemblée, M. le président s'opposa au développement de la déclaration de M. Toché. Celle-ci fut donc interrompue au point où nous venons de la laisser et la discussion de l'Assemblée se poursuivit immédiatement.*

---

<sup>12</sup> [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways\\_du\\_Tonkin.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways_du_Tonkin.pdf)

*Cependant, dans le souci d'informer complètement nos lecteurs, nous nous sommes procurés le texte de la déclaration que M. Toché se proposait de faire et dont nous donnons ci-après la suite.*

.....  
Le second grief formulé contre moi est encore plus singulier : il est basé sur des faits qui remontent au début de 1933 et qui ont été évoqués après ce long délai pour étoffer mon dossier. À cette époque, j'ai été en désaccord avec le vice-président et l'administrateur-délégué de la S. F. F. C. lorsqu'il s'est agi de faire attribuer au vice-président, M. Bouvier, un siège d'administrateur de l'[Union immobilière indochinoise](#).

(Suite et fin)

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 novembre 1934)*

Je ferai remarquer en passant que j'avais, à cette occasion, formulé des réserves qui tendaient à faire différer la nomination de M. Bouvier jusqu'à ce que le conseil de la S. F. F. C. se fût prononcé sur l'opportunité de cette désignation. À cette procédure modérée, MM. Bouvier et Giscard d'Estaing répondent en me faisant révoquer par une assemblée générale. Pour revenir au fond de l'incident, il semble évident que, dans une affaire comme la S. F. F. C. qui est une holding, tous les avantages pouvant découler de ses participations, y compris les postes d'administrateurs de filiales, sont à la disposition du conseil d'administration et que un ou deux administrateurs, même titulaires de délégation, ne peuvent en disposer à l'insu de leurs collègues. Dans le cas de l'Union immobilière Indochinoise, le conseil aurait pu juger avantageux de faire nommer au poste vacant un des employés supérieurs de la S. F. F. C. en faisant entrer les avantages pécuniaires correspondants dans le traitement de ce collaborateur, ce qui eut allégé d'autant les frais généraux.

En tout cas, je ne conçois pas que les observations que j'ai faites, même si elles ont été désagréables aux deux administrateurs intéressés, puissent être considérées comme preuve d'hostilité envers la Société financière. En effet, l'attribution d'avantages particuliers à des administrateurs par leurs collègues est toujours matière délicate en laquelle on ne saurait prendre trop de précautions.

Pour conclure, ni ce fait ni mon entrée au conseil des Tramways du Tonkin dans les circonstances que j'ai rappelées ne justifient, à mon avis, l'attitude prise à mon égard par la fraction majoritaire du conseil de la S. F. F. C., et c'est pourquoi j'ai formellement refusé de répondre favorablement à l'ultimatum qui m'a été adressé pour m'inviter à résigner mes fonctions d'administrateur dans les sociétés où je représente la S. F. F. C.

Cependant, il y a quelques jours, pour répondre à un appel à la conciliation adressé par M. l'ambassadeur Barrère, président de la S. F. F. C., à tous ses collègues, j'ai accepté, bien qu'il m'en coûtât, de proposer à la S. F. F. C. certaines satisfactions destinées à panser les blessures éprouvées par l'amour-propre de ses dirigeants : ceux-ci ont cru devoir maintenir leur position et demander à l'assemblée des Sucreries de me révoquer, profitant d'une disposition particulière et d'ailleurs tout à fait inhabituelle des statuts, qui permet à un actionnaire important de faire convoquer une assemblée extraordinaire. Évidemment, le résultat de cette assemblée n'est pas douteux puisque [la direction actuelle de la S. F. F. C. dispose de la presque totalité des voix](#), mais je tiens à protester publiquement contre des pratiques qui ne sont généralement pas de mise dans les Conseils et qui, dans les circonstances actuelles, ne sont certainement pas favorables au crédit de la Société financière française et coloniale.

Il importe de rester dans les limites de l'ordre du jour.

M. le président. — Je n'ai pas le droit de vous laisser traiter ici des questions qui sont en dehors de celle sur laquelle la discussion a été ouverte et qui est celle-ci :

l'actionnaire, sur la proposition de qui l'assemblée d'aujourd'hui est réunie, avait-il le droit de faire cette proposition ?

Je comprends que vous vous adressiez à la Société financière française et coloniale et que vous protestiez contre ce qu'elle fait ; mais cela regarde la Société financière française et coloniale, cela ne nous regarde pas. Nous avons à nous préoccuper, uniquement, ici, de la loi et des statuts, et le président d'une société est là pour les faire respecter. S'il y avait une violation quelconque, si minime fût-elle, de la loi et des statuts, il va sans dire que nous protesterions tout de suite. Mais je ne peux laisser instituer un débat tout à fait en dehors de la question.

Voulez-vous, vous basant sur la demande de la Société financière française et coloniale, sur l'article des statuts qu'elle invoque, dire qu'elle n'a pas le droit de faire ce qu'elle fait ?

Alors ce serait grave. Mais si vous dites simplement que vous avez avec elle un débat, cela ne nous regarde absolument en rien.

M. du Rostu. — Je crois avoir dit par avance, Monsieur le président, ce que vous venez de déclarer.

M. Toché. — Il y a d'autres actionnaire des Sucreries de l'Indochine que cela intéresse de savoir pourquoi on révoque un de leurs administrateurs.

M. le président. — C'est là une autre question, mais je ne peux laisser s'instituer un débat sur une question qui paraît tranchée.

M. Toché — Je n'institue pas un débat ; je lis une déclaration et j'en demande l'insertion au procès-verbal.

M. le président. — C'est un débat que le bureau ne peut laisser s'instituer. La seule question qui nous intéresse, au sein de la Société des sucreries est la suivante.

Un actionnaire vient dire : Voilà un droit que je tiens des statuts, je l'exerce sans demander l'avis de personne.

Vis-à-vis de la Société financière, vous pouvez faire toutes les réserves que vous voudrez et toutes les déclarations que vous voudrez, mais ici, nous ne pouvons les accueillir. Je ne puis interdire à un actionnaire de se servir de son droit et constate que cet actionnaire ne veut pas laisser s'instituer un débat sur ses rapports personnels avec M. Toché, c'est ce que vient de dire M. du Rostu. Si la Société financière venait produire des accusations, elle entrerait dans un débat. Mais elle vient dire simplement : Voilà la loi ; j'applique la loi.

#### Définition des situations respectives

M. du Rostu. — Je rappelle que si nous sommes ici en assemblée générale, c'est que vous m'y avez amené, car je crois que nous sommes d'accord sur ce point.

M. Toché. — Cela peut se défendre, mais je peux dire aussi que c'est vous qui m'y avez amené. Ce n'est pas moi qui ait convoqué l'assemblée

M. du Rostu. — Évidemment, mais, comme je l'ai dit, à la suite d'un différend qui n'a rien à voir ici, je vous ai demandé courtoisement de renoncer à vos fonctions d'administrateur et vous avez eu tout le temps d'y réfléchir.

Une telle demande est usuelle en pareil cas et vous saviez très bien que si vous ne nous donniez pas satisfaction, n'ayant pu, malgré tous nos efforts, régler ce différend amiablement, nous serions mis par vous dans l'obligation de le régler d'une façon différente. Par conséquent, je ne crois pas travestir la vérité ni même la défigurer si légèrement que ce soit, en disant que s'est vous qui nous avez amenés ici.

M. Toché. — Je proteste.

M. du Rostu. — Vous nous avez amenés sur le terrain du droit. Je le regrette, mais puisque vous m'y avez conduit, j'y resterai.

Je ne peux accepter de voir méconnaître nos situations respectives et renverser les rôles.

J'ai des droits et je ne désire pas les exercer mais quand on m'y force, j'y suis fortement attaché, et vous reconnaîtrez que c'est assez naturel.

M. Toché. — Il est néanmoins vrai que c'est moi qui suis mis en cause et qu'à ce titre, j'ai le droit de parler. La révocation d'un administrateur est une mesure prise généralement pour des motifs extrêmement graves ; je ne peux pas admettre qu'on me révoque sans me donner les raisons de ma révocation.

M. du Rostu — C'est un débat que vous avez avec la Société financière.

M. Toché. — Mais cela se passe aux Sucreries.

M. du Rostu. — Il s'agit de l'application pure et simple des statuts.

M. Toché. — C'est entendu, mais j'estime qu'on étrangle le débat : certainement, on l'étrangle.

M. du Rostu. — Il y a une chose que je vous demanderai la permission de souligner et que vous voudrez bien reconnaître. Cette loi de 1867, si vivement critiquée et qui est dit-on, insuffisante est parfaitement précise sur le point qui nous occupe. Elle dit que les administrateurs sont des mandataires révocables, mais les mots de révocation pour « motifs graves » dont vous avez parlé n'existent pas dans la loi.

M. Toché — Cela les laisse supposer : il y a la loi et il y a les usages.

M. du Rostu. — Rien dans ce que j'ai dit ne permet à l'assemblée de supposer que j'aie une accusation grave à formuler contre vous.

M. Toché. — Mais rien non plus ne lui permet de penser le contraire.

M. du Rostu. — Permettez-moi encore une observation. J'ai dit une chose que vous n'avez pas contredite. C'est que la question de fond sur laquelle je ne peux pas revenir ici a été longuement débattue entre nous.

M. Toché. — Pas publiquement.

M. du Rostu. — Je crois que vous ne contesterez pas que je me suis adressé à vous courtoisement, que je vous ai demandé de renoncer à vos fonctions d'administrateur, en vous retirant dans les conditions qui vous conviendraient.

M. Toché. — J'ai refusé.

M. du Rostu. — Le fait même que j'ai eu vis-à-vis de vous cette attitude courtoise, au lieu de dire simplement : « Il existe un article des statuts, j'en demande l'application brutale ne voulant avoir aucune espèce de rapports avec M. Toché », ce fait montre bien que j'ai eu des égards pour vous.

M. Toché. — Mais je considère que vous n'avez plus d'égards si vous me refusez aujourd'hui la parole.

M. du Rostu. — Je n'ai pas à vous la refuser ; je dis quelle est ma position.

M. le président. — Le bureau de l'assemblée est chargé de faire respecter la loi et les statuts. Il constate qu'un actionnaire ne veut pas laisser s'instituer un débat qui semblerait limitatif de son droit. Le bureau applique par conséquent la loi et les statuts en décide passer au vote de la résolution.

M. Toché. — Vous êtes, comme président, dans une situation particulière. Vous êtes administrateur-délégué de la Société financière, et vous usez et abusez de vos droits de Président de la Société des sucreries pour étrangler un débat qui pourrait tourner à votre confusion.

M. le président. — Ce débat n'a rien à faire ici ; c'est simplement ce que je déclare.

Un autre actionnaire demande-t-il la parole ?

Le débat est extérieur à la Société des sucreries.

Un actionnaire. — Je ne connais rien, Monsieur le Président, du fond du débat, mais je crois comprendre que vous avez eu des dissentiments avec M. Toché, que je ne connais pas.

M. du Rostu. — C'est moi, actionnaire, qui ai eu ces dissentiments avec lui.

Le même actionnaire. — Ce Monsieur, dont je sais seulement qu'il représente la Société financière française et coloniale, est parfaitement dans son droit quand il demande la révocation d'un administrateur, M. Carlo Toché. Nous sommes d'accord sur

ce point. Mais tous de même, on me demande de voter. Le représentant de la Société financière française et coloniale est en droit de ne pas me donner de raisons, je préférerais tout de même qu'il m'en donne.

M. Toché. — Vous avez tout à fait raison.

M. du Rostu. — Par courtoisie envers vous, Monsieur, et envers l'assemblée je vous donnerai une indication, précisément parce que vous venez de reconnaître que je suis en droit de ne pas vous en fournir.

Le débat que nous avons eu avec M. Toché est extérieur à la Société des sucreries.

Sachant ceci, vous pouvez maintenant, comme actionnaire des Sucreries, apprécier la position à prendre au regard de la résolution que j'ai proposée.

L'actionnaire. — Je ne pourrai que m'abstenir.

M. Toché. — Je ne vous félicite pas, Monsieur, de votre attitude. Cette façon d'étrangler un débat est écœurante.

M. le président. — Je ne suis pas ici pour recevoir des félicitations, mais présider une assemblée avec sang-froid ; je mets aux voix la proposition de résolution qui a été déposée et qui est ainsi conçue.

Résolution unique.

L'assemblée générale, réunie extraordinairement, conformément aux dispositions de l'article 32, deuxième alinéa des statuts, décide de mettre fin à compter de ce jour au mandat d'administrateur de M. Carlo Toché.

(Cette résolution est votée par les actionnaires présents, moins les voix de M. Toché et l'abstention d'un actionnaire.)

La séance est levée. M. Toché quitte la salle en protestant vivement.

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juin 1935)

Les résultats bruts de l'exercice 1934 s'élèvent à 2.053.499 fr. en progression de 500.000 fr. environ sur ceux de l'année précédente. Sur ce montant, le conseil a décidé de prélever une somme de 1 million pour l'affecter à la provision pour le renouvellement du matériel contre un prélèvement de 8.000.000 fr. à ce même titre en 1933. Il proposera à l'assemblée convoquée pour le 11 juillet la distribution aux actions d'un dividende de 7 % contre 6 % en 1933 et aux parts de 3 fr. 791 contre 3 fr. 395 en 1933.

Pour les titres au porteur, ces répartitions seront absorbées par l'arrêté de la taxe de transmission.

Le report à nouveau passera de 158.449 francs 07 fin 1933 à 215.369 fr. 09 fin 1934.

La situation de trésorerie est aisée.

La campagne 1935 se poursuit dans des conditions très satisfaisantes tant a point de vue de la fabrication qu'à celui des ventes. Le pouvoir d'achat des indigènes s'étant accru en raison de l'amélioration de la situation économique de la Colonie, les ventes de sucre sont en progression marquée par rapport à la période correspondante de l'année passée.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
Assemblée ordinaire du 11 juillet 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 août 1935)



Assemblée présidée par M. Giscard d'Estaing, qui appelle au bureau, en qualité de plus forts actionnaires et acceptants, M. le représentant de la Société financière française et coloniale, et M. Paul Bernard <sup>13</sup>.

La feuille de présence indique que 46 actionnaires, possédant ensemble 84.124 actions, sont présents ou représentés.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 33 des statuts, nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire afin de vous présenter notre rapport sur l'exercice 1934 et de soumettre à votre approbation le bilan, les comptes relatif à cet exercice et les résolutions portées à l'ordre du jour.

#### Exploitation

Au cours de la campagne 1934, le ravitaillement de l'usine a été assuré dans des conditions satisfaisantes : 66.500 tonnes de cannes provenant des plantations indigènes de la région et des terrains de la Société indochinoise des cultures tropicales affermés par nous ont été régulièrement livrées à l'usine entre le 20 décembre 1933 et le 5 juin 1934.

La politique suivie par la société pendant de nombreuses années et qui consista à apporter aux cultivateurs indigènes des encouragements constants, à leur consentir des avances sur leurs récoltes, et surtout à leur payer les cannes à un prix rémunérateur, continue donc à donner des résultats conformes à notre attente.

En ce qui concerne, l'usine même, des améliorations de détail y ont été apportées au cours de l'exercice. La fabrication de produits secondaires, sirops et bonbons, a été organisée à titre d'essai.

Le matériel est maintenu en bon état d'entretien et le compte d'exploitation prend chaque année en charge les aménagements et réparations qui, de ce fait, ne grèvent pas les comptes d'immobilisations.

Pour l'écoulement de notre production, nous avons rencontré, au cours de l'exercice, quelques difficultés. La mévente des produits du sol, tel que le riz, était la cause principale d'une réduction considérable de la consommation du sucre dans les pays de l'union.

En diminuant dans de fortes proportions nos prix de vente, en prospectant des marchés nouveaux, nous avons cependant réussi à écouler la totalité de notre production 1934, sinon au 31 décembre, du moins dans les premiers jours de janvier 1935.

#### Perspectives encourageantes

Depuis le début de la présente année, la situation de ces colonies semble d'ailleurs se redresser avec rapidité. Nos ventes de sucre s'effectuent à une cadence qui n'a pas été atteinte depuis longtemps et, bien que la production totale de sucre de la campagne 1935 qui vient de s'achever doive marquer sur celle de 1934 une progression assez sensible, la vente complète de cette production est à prévoir dans le cours même de l'année.

Après plusieurs années d'une crise économique particulièrement sévère, nous enregistrons avec satisfaction ces symptômes d'amélioration.

#### Répartition des bénéfices

Le compte d'exploitation que nous vous soumettons aujourd'hui se solde par un bénéfice brut de 2.053.489 francs 95.

---

<sup>13</sup> Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931), administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir [encadré](#).

Nous vous rappelons que, l'an dernier, ce bénéfice ne s'élevait qu'à 1.539.923 francs 63.

Votre conseil a décidé de prélever sur ce montant une somme de 1 million de francs (contre 800.000 francs pour l'exercice antérieur) et de la porter à la provision pour renouvellement du matériel qui passe ainsi à 2.600.000 francs.

Le solde, qui constitue le bénéfice net de l'exercice, s'élève donc à 1.053.498 fr. 95.

Sur ce solde et après prélèvement de la réserve légale, votre conseil vous propose :

1° De distribuer le dividende statutaire de 6 % ;

2° Après attribution au conseil du tantième statutaire et après répartition entre les parts de 30 % du solde, soit 76.822 fr. 48 de verser aux actions un superdividende de 1 %.

Nous vous rappelons que le dividende de l'an dernier s'élevait à 6 %.

Dans ces conditions, le coupon de 7 % brut serait mis en paiement à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1935.

Pour les actions nominatives, ce dividende s'élèverait à 6 francs 19 ou 5 francs 81 net suivant les cas.

Par contre, en ce qui concerne les actions au porteur, et les parts de fondateur qui sont toutes au porteur, le dividende qui leur est attribué viendrait en déduction des sommes dues à la société par les actionnaires et porteurs de parts au titre de la taxe de transmission :

3° Enfin, nous vous proposons le report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 1935 d'une somme de 215.369 francs 09 appartenant exclusivement aux actionnaires.

#### Questions à l'ordre du jour

Le conseil vous demande de bien vouloir donner *quitus* de sa gestion à M. Carlo Toché, qui a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur de la société à la date du 26 septembre 1934, et à M. Georges Guignard, administrateur démissionnaire.

Par ailleurs, et conformément à l'article 21 des statuts, votre conseil a décidé d'appeler comme administrateurs MM. Edmond du Vivier de Strel <sup>14</sup> et Pierre Guesde<sup>15</sup>

Conformément à l'article 31 des statuts, nous soumettons ces deux nominations à vos suffrages

Au cours de l'année 1934, la société a traité des opérations d'ordre courant avec des banques ou sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects.

Vous aurez ensuite à nommer un commissaire chargé de vous présenter un rapport sur le bilan et les comptes de l'exercice en cours, ainsi qu'à désigner le commissaire adjoint chargé de le suppléer éventuellement et à fixer le montant de leur rémunération.

MM. A[uguste] Grégoire et A[ntoine] Tanti sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

---

<sup>14</sup> Edmond du Vivier de Strel (1869-1946) : ancien directeur de cabinet d'André Lebon au ministère des colonies, inlassable propagandiste, administrateur d'une quarantaine de sociétés. Voir [encadré](#).

Administrateur de la SFFC à partir de 1934, il la représenta dans trois de ses filiales indochinoises.

<sup>15</sup> [Pierre Guesde](#) (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il se rapproche de la SFFC comme administrateur des Salines de Djibouti (1924), du Crédit foncier indochinois et avatars, des Tramways du Tonkin, des Voies ferrées de Loc-Ninh, des Sucrieries et raffineries de l'Indochine et de la Chalandage et remorquage de l'Indochine (SACRIC). Sans préjuger d'affaires tierces.

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais d'augmentation du capital	1 00
Terrains, bâtiments et bassins	4.775.621 88
Matériel, outillage et mobilier	7.080.532 67
Caisses et banques	748 538 18
Débiteurs divers	1126.609 55
Taxes et impôts à récupérer	958.681 77
Approvisionnements	850.311 90
Produits fabriqués	1.291.033 80
Frais de culture (récolte 1935)	204.429 00
Campagne 1935	621.259 00
	<u>17.660 020 05</u>

PASSIF		
	Avant répartition	Après répartition
Capital	12 000.000	12.000.000
Réserve légale	119.806	172 481
Provision pour renouvellement du matériel	2.600.000	2.600.000
Provision pour éventualités diverses	550.000	550.000
Provision pour créances douteuses	24.372	24.372
Créditeurs divers	1.153.892	1.181.974
Dividende à distrib.	—	915.822
Pertes et profits 1934	1.053.498	—
Report à nouveau appartenant aux actionnaires	158.449	215.389
	<u>17660020</u>	<u>17660020</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Frais généraux du siège social	299.042 97
Provision pour renouvellement du matériel	1.000.000 00
Solde créditeur	1 053.498 95
	<u>2.352.541 92</u>
AVOIR	
Bénéfices d'exploitation et produits divers	2.352.541 92

	2.352.541 92
--	--------------

\*  
\* \*

### Allocution du président

Messieurs, avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui désireraient présenter des observations au sujet des rapports que vous venez d'entendre, je tiens, comme nous le faisons généralement, à vous donner quelques éclaircissements sur la situation.

#### Le redressement de l'économie indochinoise

La situation générale de l'Indochine s'est très sensiblement améliorée. Les sorties de riz du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1935 représentent 1.163.000 tonnes contre 771.000 tonnes pour la même période de l'année précédente. Un tel montant n'avait jamais encore été atteint.

Pourtant, les exportations sur la France ont reculé, pour la même période, de 410.000 tonnes en 1934, à 160.000 tonnes en 1935.

C'est actuellement la Chine qui est redevenue le principal acheteur de riz indochinois.

Avec l'accroissement des exportations a coïncidé la hausse des prix du riz : le prix moyen du riz blanc pendant les cinq premiers mois de 1935 a été de 4 piastres environ, au lieu de 3 piastres 95 pour la même période de 1934, soit une augmentation d'environ 30 %. Le pouvoir d'achat, et par suite la consommation de l'indigène, s'en est trouvé amélioré d'autant,

#### L'accroissement de la production

À cette amélioration, sur l'avenir de laquelle je me garderai de faire un pronostic quelconque quant à sa durée, s'est ajoutée une amélioration propre à votre société : les tonnages traités à l'usine ont été en accroissement régulier. Je vous rappelle qu'en 1930 le tonnage de cannes broyées était de 27.000 tonnes ;

En 1931	29.000
En 1932	38.700
En 1933	55.400
En 1934	67.000
En 1935, pour la campagne qui vient de se terminer	77.000

Il est d'ailleurs impossible de tirer de ces renseignements des déductions sur les résultats de la campagne actuellement en cours.

En effet, notre société a pratiqué des prix de vente assez bas au début de l'exercice, afin de toucher une clientèle plus étendue.

L'accroissement de production s'est accompagné pour nous de la recherche de débouchés nouveaux que nous pouvons atteindre grâce à l'abaissement de notre prix de revient, qui nous a permis de faire immédiatement un abaissement du prix de vente. Les prix se sont d'ailleurs régulièrement relevés depuis le début de la campagne, au moment où l'amélioration des conditions économiques le permettait.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce rapide exposé sans vous dire toute la satisfaction que nous avons éprouvée de la marche de l'usine, au point de vue industriel et commercial, et des excellents services qui ont été rendus par le personnel de toute catégorie, et notamment par notre directeur, secondé du reste très étroitement par le représentant de la Société financière française et coloniale à Saïgon, qui lui a apporté un concours particulièrement précieux, à tous points de vue.

\*  
\* \*

### LA DISCUSSION

M. le président. — Messieurs, si vous avez des questions à poser, je me tiens à votre disposition.

Un actionnaire. — Je vois très bien, au sujet des bénéfiques, le dividende qui est donné. Votre conseil a décidé de prélever pour les amortissements, une somme d'un million huit cent mille francs l'année dernière. N'auriez-vous pas vu prélever quelque chose pour les petits porteurs ? Ces petits porteurs, qui ne sont pas la majorité dans votre société, sont les plus intéressants, peut-être pas à votre point de vue personnel.

M. le président. — Tous les actionnaires nous sont également intéressants.

Une différence qui est voulue par la loi

L'actionnaire. — Nous constatons que les porteurs d'actions au porteur ne touchent rien. Ils ont été amputés d'un tiers par la dernière opération que vous avez été obligés de faire. Actuellement, les titres nominatifs touchent un dividende. Nous, parce que nous avons des titres au porteur, nous ne pouvons rien toucher : c'est nous qui allons encore payer le fisc. Je demande donc si, sur les bénéfiques, on ne pourrait pas prendre quelque chose pour encourager un peu les petits porteurs et leur faire prendre patience. Je ne voudrais pas prononcer le mot « spolier », mais j'avais vingt et une actions, et j'en ai maintenant quatorze.

M. le président. — Il n'y a aucune différence.

L'actionnaire. — Permettez-moi d'achever. Je constate que les gros porteurs, qui sont en majorité, touchent des dividendes parce qu'il ont des titres nominatifs et que nous, les petits porteurs, nous ne touchons rien.

M. le président. — Il n'y a aucune différence entre les petits et les gros porteurs. Ou plutôt, il y a une différence, que la loi a voulue, entre les propriétaires de titres au porteur et les propriétaires de titres nominatifs. Toute action nominative a droit à un dividende et toute action au porteur a droit au même dividende, mais est soumise à une taxe fort élevée qui résulte du régime légal en vigueur. Donc, votre remarque en ce qui concerne les gros porteurs est entièrement dénuée de tout fondement. Il n'y a que la différence, que la loi a voulue, entre les porteurs d'actions nominatives et les propriétaires d'actions au porteur.

### LES RÉOLUTIONS

[...]

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[...] Sucreries et raffineries de l'Indochine. — La production de la société en sucre blanc représente actuellement plus des 2/3 de la consommation indochinoise. Grâce aux efforts de cette entreprise, la culture de la canne à sucre a pris, en Cochinchine, une grande extension qui a pallié, dans une mesure appréciable, les effets de la mévente du riz.

La position financière de la société est devenue très forte, son actif réalisable (Caisse et banques, produits fabriqués et débiteurs divers) excédant au 31 décembre 1934 de 2.014.000 francs ses exigibilités.

Ces résultats n'ont pu être obtenus, il importe de le rappeler, que grâce au soutien financier de la Société financière française et coloniale qui, fin 1930, au moment où sa propre trésorerie était des plus précaires, a, comme vous le savez, supporté à peu près intégralement la charge de la réorganisation financière de la société. [...]

---

SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(BALO, 30 novembre 1936).

R. C. : Seine n° 208371.

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Thion de La Chaume, notaire à Paris, le 25 avril 1923, modifiés par décision des assemblées extraordinaires des 5 décembre 1924, 10 juillet et 19 décembre 1930.

Objet. — La société a pour objet :

La culture de la canne à sucre ainsi que toutes autres cultures et exploitations agricoles et forestières, l'achat, le transport et la préparation de tous produits pouvant servir à la fabrication du sucre ou de tous articles et produits.

L'exploitation de toutes sucreries, raffineries, distilleries ou établissements servant à la préparation du sucre brut ou raffiné ainsi qu'à celle de tous autres articles ou produits.

Le transport et la vente du sucre.

L'acquisition, la location de tous terrains, l'obtention de toutes concessions à titre gratuit ou onéreux. La mise en exploitation desdits terrains et concessions.

La société pourra réaliser son objet soit spécialement en Indochine, soit dans tout autre pays d'Asie.

Et, généralement, s'intéresser à toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Durée de la société. — La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de sa constitution.

Siège social. — Le siège social est à Paris, 51, rue d'Anjou. Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du conseil d'administration, et dans une autre localité par décision de l'assemblée générale.

Capital social. — Le capital social est fixé à 12 millions de francs, divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées.

Le capital social était à l'origine de 10 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 250 fr. chacune ; Il a été porté à 15 millions le 5 décembre 1924 par la création de 20.000 actions de 250 fr. chacune. Il a été réduit de 15 à 4 millions le 10 juillet 1930 par échange de trois actions anciennes de 250 fr. contre deux nouvelles de 100 chacune. Il a été porté ensuite de 4 à 12 millions le 19 décembre 1930 par la création de 80.000 actions de 100 fr. chacune.

Parts bénéficiaires. — Il existe en outre 20.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale qui ont été réparties entre les souscripteurs des 40.000 actions composant le capital originel, proportionnellement au nombre d'actions souscrites.

Ces parts donnent droit ainsi qu'il est dit plus loin à une fraction des bénéfices sociaux.

Une association a été constituée à l'origine de la société entre tous les porteurs de parts pour mettre en commun, réunir et centraliser tous les droits et actions pouvant être attachés aux parts bénéficiaires.

Assemblées générales. — L'assemblée générale se tient dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice social.



Les assemblées ordinaires et extraordinaires se réunissent au jour et lieu indiqués dans l'avis de convocation, qui doit paraître dans un journal d'annonces légales du siège social vingt jours au moins avant. La réunion, ce délai pouvant être réduit à huit jours pour les assemblées extraordinaires et pour les assemblées ordinaires réunies extraordinairement ou sur deuxième convocation, sauf l'effet des prescriptions légales relatives aux assemblées extraordinaires. ,

L'assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins vingt actions.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. .

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 p. 100 pour la réserve légale ;

2° La somme nécessaire pour fournir aux actions un premier dividende non cumulatif de 6 p. 100 des sommes dont elles sont libérées et non amorties ; ,

3° Sur le surplus, il est relevé 10 p. 100 pour le conseil d'administration ;

4° Le solde est réparti à raison de 70 p 100 aux actions et 30 p. 100 aux parts bénéficiaires.

Toutefois, l'assemblée peut, sur la proposition du conseil d'administration, décider le prélèvement sur la portion revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être portées à un fonds de réserve extraordinaire.

Il n'existe pas d'obligations.

Liquidation. — Après le règlement du passif et des charges de la société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à amortir complètement le capital des actions, si tel amortissement n'a pas encore eu lieu, le surplus (après prélèvement du montant du fonds de réserve spécial pouvant appartenir aux actionnaires) est réparti en espèces ou en titres : 70 p. 100 aux actionnaires et 30 p. 100 aux parts bénéficiaires.

Conseil d'administration. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix au plus.

Aux termes de l'article 30 des statuts, les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont la valeur est fixée par l'assemblée générale; ils reçoivent en outre la part tin bénéfices indiquée ci-dessus.

La répartition du tout entre les membres du conseil est réglée par le conseil lui-même.

Composition du conseil d'administration. — Le conseil d'administration est composé comme suit :

M. Edmond Giscard d'Estaing, 101, avenue Henri-Martin, à Paris, président ;

M. André Dentz, 21, boulevard Lannes, à Paris, administrateur délégué ;

M. René Bouvier, 11, avenue Constant-Coquelin, à Paris ; .

M. Jacques Chaubert, 14, rue d Anjou, à Paris \*

M. Henri Fauconnier, Maxula-Radès (Tunisie) ;

M. Pierre Guesde, 88 *bis*, avenue Mozart, à Paris ;

M. Albert Louppe, 76, avenue Mozart, à Paris;

M. Edmond du Vivier de Streel, 10, rue Villaret-de-Joyeuse, à Paris, administrateurs.

Services des titres et coupons. — Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou, à Paris.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

	Avant répartition	Après répartition
ACTIF		

Terrains, bâtiments et bassins :	4.792.667 68		
À déduire : Amortissements de l'exercice :	239.633 38	4.553.034 30	4.553.034 30
Matériel, outillage et mobilier		7.506.770 77	4.006.770 77
Usine de Cam-Tiêm		1.807.438 40	1.807.438 40
Caisses et banques		1.731.086 74	1.734.086 74
Débiteurs divers		898.169 74	898.169 74
Taxes et impôts à récupérer		725.420 40	725.420 40
Approvisionnements produits fabriqués		1.236.820 33	1.236.820 33
Produits fabriqués		1.150.682 30	1.150.682 30
Frais de culture (récolte 1936)		133.315 90	133.315 96
Campagne 1936		927.001 70	927.001 70
		<u>20.672.740 58</u>	<u>17.172.740 58</u>
PASSIF			
Capital		12.000.000 00	12.000.000 00
Réserve légale		172.481 44	272.558 96
Provision pour renouvellement du matériel		3.500.000 00	—
Provision pour éventualités diverses		550.000 00	550.000 00
Créditeurs divers		2.233.339 67	2.351.486 95
Dividende à distribuer		—	1.398.997 67
Pertes et profits 1935		2.001.550 38	—
Report à nouveau, appartenant aux actionnaires		215.369 09	599.697 00
		<u>20.672.740 58</u>	<u>17.172.740 58</u>

COMPTE DE PROFITE ET PERTES  
AU 31 DÉCEMBRE 1935.

DOIT	
Frais généraux, siège social	276.807 72
Amortissement terrains, bâtiments et bassins	239.633 38
Provision pour renouvellement du matériel	900.000 00
	1.416.441 10
Solde créditeur	2.001.550 38
	3.417.991 48
AVOIR	

Bénéfices d'exploitation et produits divers	3.417.991 48
	3.417.991 48

Objet de la notice. — La présente notice est faite en vue de l'introduction à la cote officielle de la Bourse de Paris des actions et parts bénéficiaires, de la société.

Certifié conforme :

Société des sucreries et raffineries de l'Indochine,

Le président,

EDMOND GISCARD D'ESTAING.

101, avenue Henri-Martin, Paris (16<sup>e</sup>).

### LES SUCRERIES DE L'INDOCHINE

(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 125 a).



Usine de Hiep-Hoa. Vue du bassin

Bien que la canne à sucre fût acclimatée de mémoire d'homme en Indochine, que les cultivateurs annamites, tonkinois et cochinchinois la cultivassent sur des étendues relativement considérables qui avoisinaient quelque 40 000 hectares, aucun effort n'avait été tenté avant 1922 pour équiper notre grande colonie d'Asie pour la fabrication industrielle du sucre.

Jusqu'à cette époque, la canne, travaillée de façon très rudimentaire, sans engrais, sans sélectionnement des espèces, était soit consommée directement par le cultivateur et sa famille, soit portée à de primitifs moulins en bois qui en extrayaient un vesou concentré ensuite à feu nu en plaquettes et rognons brunâtres, fort appréciés par la population indigène.

Cette production de sucre brun n'était pas négligeable et permettait même un trafic important entre l'Annam et Hong-Kong. On estime en effet que, vers 1920, l'Indochine exportait plus de 8.000 tonnes de sucre brun, représentant une valeur marchande d'environ 9 millions de francs.

Par contre, elle importait à la même époque un tonnage sensiblement égal de sucres blancs raffinés ou non, principalement de Java et de France.

Cette situation anormale, l'exemple des résultats obtenus à Java, aux Philippines, à Formose et aux Indes anglaises, devaient tout naturellement inciter les capitaux français à s'intéresser au développement de la culture de la canne à sucre en Indochine, à sa rationalisation et à l'équipement industriel de la colonie en vue de la production de sucre blanc, tout au moins au début, pour la satisfaction des besoins locaux.

En 1923, la Société des Sucrieries et raffineries de l'Indochine se constituait, elle acquérait immédiatement une usine qu'un groupe cochinchinois venait de construire au nord-ouest de Saïgon, sur les bords du Vaïco oriental, à Hiep-Hoa.

Cette usine avait été munie d'un matériel d'occasion en provenance de Java, capable de travailler un tonnage journalier d'environ 200 à 300 tonnes de cannes : elle était entourée d'un domaine d'un millier d'hectares que la société se proposait de mettre en culture. Enfin, la région même de Hiep-Hoa comportait de nombreux champs de cannes indigènes susceptibles d'approvisionner la nouvelle usine.

À la même époque, un groupe chinois se rendait acquéreur d'un matériel de sucrerie d'origine américaine et installait à quelques kilomètres de Hiep-Hoa, près de Tay-Ninh, une petite usine pouvant traiter une trentaine de tonnes de cannes par jour.

Depuis, une nouvelle sucrerie s'est installée en Annam. Sa capacité est restée assez réduite,

Les tentatives de culture intensive suivant des méthodes rationnelles et un équipement moderne ne donnèrent pas à la Société des Sucrieries de l'Indochine, puis plus tard à la Société Indochinoise des cultures tropicales, à laquelle le domaine agricole de Hiep-Hoa avait été cédé, les résultats qu'elles avaient espérés le sol très lourd, asphyxiant, ne comportait que fort peu de chaux, semblait plus propice à un travail à la houe indigène qu'aux tracteurs mis en œuvre.

Par ailleurs, l'indigène restait rebelle à l'utilisation d'engrais et donnait de préférence ses soins à ses rizières. Si bien que l'usine de Hiep-Hoa rencontra des difficultés à s'approvisionner et que la société enregistra des pertes.

Cette situation se modifia lorsque les cours du paddy ne permettant plus une exportation rémunératrice du riz indochinois, tous les inconvénients de la monoculture apparurent.

La Société des Sucrieries et raffineries de l'Indochine, poursuivant alors une politique d'encouragement et d'avances aux cultivateurs, les orienta vigoureusement vers la canne.



Champ de cannes dans le voisinage  
de l'usine de Hiep-Hoa

Malgré sa situation qui fut parfois difficile et nonobstant la baisse des cours du sucre, elle maintint les prix d'achat de la canne aux planteurs indigènes et permit ainsi à la fois d'assurer à ses moulins approvisionnement croissant de cannes et à toute la population de vivre et d'échapper aux conséquences désastreuses de la mévente du paddy.

Cette politique, dont les effets sont si remarquables, ne put être poursuivie qu'avec l'encouragement des pouvoirs publics.

D'autre part, le relèvement de douane sur le sucre à la Métropole, qui devait s'appliquer automatiquement à la colonie en vertu de la loi douanière coloniale, facilita la tâche entreprise par la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine en fermant le marché de notre colonie d'Asie au sucre javanais.

Par ailleurs, la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine, dans sa politique commerciale, fit également preuve d'une grande modération.

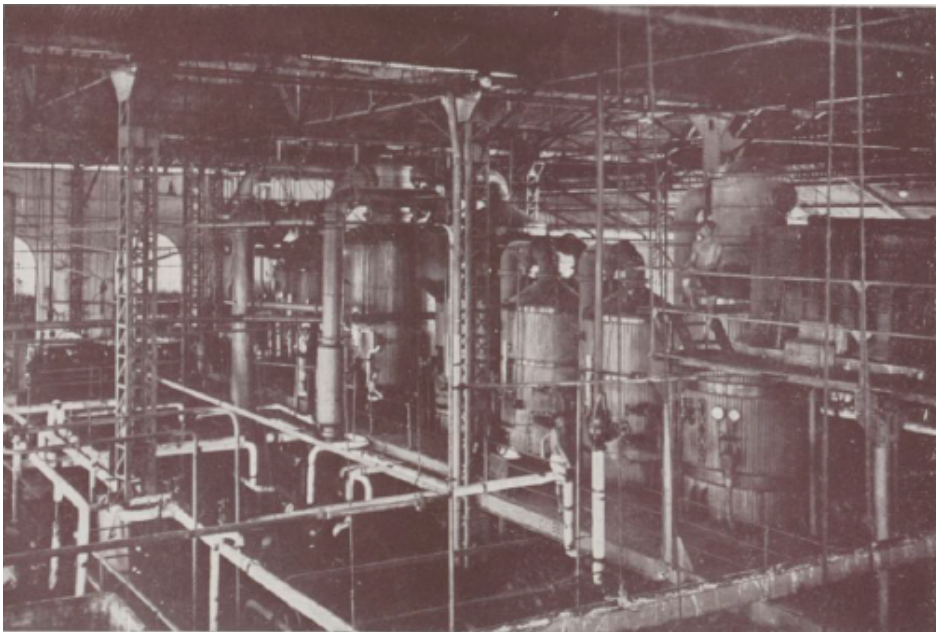
Résistant à la tentation de profiter au maximum de la barrière douanière, elle préféra, grâce à des prix relativement bas, atteindre un plus grand nombre de consommateurs.

\*  
\* \* \*

À l'heure actuelle, l'usine de Hiep-Hoa traite annuellement 100.000 tonnes de cannes et l'installation toute récente d'un matériel moderne que la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine a racheté à la Société industrielle et agricole de Cam-Tiêm lui donne une marge de sécurité qu'elle n'avait pas jusqu'ici et assure à sa fabrication une régularité absolue.



Usine de Hiep-Hoa. Élévateur de cannes



Intérieur de l'usine de Hiep-Hoa

Cette unité industrielle, dont le matériel bien au point est entretenu avec soin et muni de tous les perfectionnements nouveaux, est donc en mesure, à l'heure actuelle, de fournir pour une très grosse part la consommation indigène de sucre blanc.

Son approvisionnement restera assuré normalement, non seulement par les champs qui l'avoisinent, propriété de la Société indochinoise des cultures tropicales, et que celle-ci a confiés à des métayers indigènes fort attachés maintenant à leurs champs et à la culture qu'ils y pratiquent, mais surtout par les cultivateurs indigènes si longtemps encouragés par des prêts d'argent et d'engrais.

Ceux-ci leur ont permis d'améliorer leurs méthodes culturales et d'obtenir un rendement tel que la canne leur assure en tout état de cause des profits au moins égaux, sinon supérieurs à ceux qu'ils tiraient autrefois du paddy.

Ainsi, la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine a non seulement créé à la colonie une industrie nouvelle satisfaisant à un besoin aujourd'hui essentiel, mais



encore normalisé et stabilisé une culture qui, jusqu'à la création de l'usine de Hiep-Hoa, ne présentait pas pour l'indigène un intérêt essentiel.

---

PAUL BERNARD

---

NOUVEAUX ASPECTS  
DU PROBLÈME ÉCONOMIQUE  
INDOCHINOIS

---

Fernand Sorlot, Paris, 1937

Quelques exemples de collaboration franco-annamite sur le plan industriel

[147] De nombreux exemples peuvent être cités de collaboration intelligente et fructueuse entre les activités européennes et indigènes. Citons le cas, notamment, d'une importante sucrerie cochinchinoise [SRIC (SFFC)]. Les quatre cinquièmes de l'approvisionnement en cannes de cette usine sont fournis par des planteurs indigènes qui travaillent librement.

C'est l'aboutissement des efforts opiniâtres d'un directeur, particulièrement éclairé, qui a réussi à créer, on peut dire, de toutes pièces, une industrie agricole entièrement nouvelle qui fait vivre maintenant des dizaines de milliers d'individus.

[148] « Cet effort agricole a exigé, des années durant, un travail ingrat, plein d'aléas. L'usine créa un appel. En 1929, elle ne reçut que 8.000 tonnes de cannes ; les rendements à l'hectare — qui dépassent 130 tonnes aux Hawaï — se chiffraient par 15 tonnes. En 1936, la quantité livrée à la même usine s'est élevée à 90.000 tonnes ; les rendements atteignent maintenant, dans certains lots, 95 tonnes à l'hectare. Ils augmenteront encore. L'aide reçue par ces planteurs libres qui, inlassablement, ont travaillé le sol, motte à motte, s'est limitée à des avances sur récolte, généralement sous forme d'engrais, à la fourniture de boutures sélectionnées et à des conseils culturaux<sup>16</sup>. »

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1649 :

Sucreries et raffineries de l'Indochine

Conseil d'administration : MM. E. Giscard d'Estaing, pdt ; A. Dentz, adm.-dél. ; H. Fauconnier, A. Louppe, R. Bouvier, J. Chaubet, P. Guesde, E. du Vivier de Streel.

Commissaires aux comptes : MM. J. Malézieux-Dehon, A. Grégoire, B. Fain.

---

AEC 1937/1119 — Sucreries et raffineries de l'Indochine (S.R.I.C.),

51, rue d'Anjou, PARIS (8<sup>e</sup>).

Tél. : Anjou 30-30 à 30-33. — Télég. : Surafindus-Paris. — © : Cogef-Lugagne. — R. C. Seine 208.371.

Capital. — Société anon., fondée le 25 avril 1923, 10 millions de fr. porté, en 1924, à 15 millions en 60.000 actions de 250 fr., ramené à 4.000.000 le 10 juillet 1930, porté à 12.000.000 (120.000 actions de 100 fr.) le 19 décembre 1930. — Parts : 20.000.

Dividendes. — 1933, 6 % ; 1934, 7 % ; 1935, 9 % ; 1936, act. 14 % ; parts 28 fr. 619.

---

<sup>16</sup> René BOUVIER [SFFC], *Le Commerce franco-colonial*.

Objet. — Exploitation de sucreries, raffineries, distilleries. — Sucrerie du Vaïco, à Hiep-Hoâ, province de Cholon (Cochinchine), capable de traiter 600 tonnes de cannes par jour. — Fin 1935, la société a acquis le matériel de la sucrerie de Cam-Tiem.

Conseil. — MM. Giscard d'Estaing, présid. ; André Dentz, admin.-dél. ; René Bouvier, Jacques Chaubet, Henri Fauconnier, Pierre Guesde, Albert Louppe , E. du Vivier de Strel, administrateurs.

---

Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine  
Assemblée ordinaire du 22 juin 1937  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 octobre 1937)

M. Giscard d'Estaing prend la présidence de l'assemblée en qualité de président du conseil d'administration.

48 actionnaires sont présents ou représentés avec 75.759 actions.

M. le président appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents qui sont la Société financière française et coloniale et M. Paul Bernard.

Le bureau désigne M. Morel comme secrétaire.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqué, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 33 de nos statuts, afin de vous présenter notre rapport sur l'exercice 1936 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes relatifs à cet exercice et les résolutions portées à l'ordre du jour.

#### Résultats en progression

La société a marqué en 1936 de nouveaux et intéressants progrès. Les résultats, en appréciable augmentation sur ceux des années précédentes, démontrent et justifient l'efficacité de l'effort poursuivi sans relâche en vue d'améliorer les procédés de culture des indigènes et les conditions d'exploitation industrielle et commerciale de notre entreprise.

#### Caractéristiques de l'exercice

L'exercice 1936 a bénéficié, en outre, du point de vue qui nous intéresse, de facteurs généraux favorables.

Le marché sucrier mondial, pour des causes diverses et notamment sous l'effet d'un accroissement sensible de la consommation, a tendu vers un équilibre dont, il faut l'espérer, les accords conclus tout dernièrement à Londres assureront la stabilité.

Mais surtout, le marché français a tiré les heureuses conséquences des conventions de 1934, sanctionnées par les décrets-lois des 8 août et 3 octobre 1935. Le partage du marché impérial français entre les sucres de betterave métropolitains et les sucres coloniaux de canne, tel qu'il résulte de ces textes, peut, comme toute œuvre humaine, donner lieu à des critiques et nécessiter des réajustements. Mais l'accord lui-même, ramené à son but essentiel qui est d'ajuster, avec toute la souplesse possible, la production à la consommation, a eu pour effet, il faut le reconnaître, d'éviter à des milliers de cultivateurs français et coloniaux les calamités qu'aurait très certainement entraînées l'absence de toute discipline en pleine crise mondiale. Les textes en vigueur vont être réexaminés au cours de l'année 1937, et il est à souhaiter que leurs bons effets puissent continuer à s'exercer au cours des prochaines années.

Les sucriers indochinois, tout en ne tirant pas actuellement d'avantages directs de ces accords, bénéficient cependant par voie indirecte de l'amélioration générale de la

situation et de la répartition même du marché qui réserve à leurs usines le ravitaillement de l'Union indochinoise.

#### Évolution favorable de l'économie indochinoise

L'évolution favorable de l'économie indochinoise a représenté pour notre société un deuxième facteur général intéressant. La hausse mondiale des cours des matières premières qu'est venue encore majorer artificiellement la dévaluation de la piastre, a accéléré dans ce groupe de colonies un redressement déjà sérieusement amorcé dès 1935 ; et l'Indochine a pu exporter en 1936, 41.900 tonnes de caoutchouc, 1.781.000 tonnes de riz et 457.000 tonnes de maïs pour ne porter que des principaux produits — chiffres très supérieurs à ceux de l'année précédente.

Si l'évolution progressive de l'économie indochinoise vers un mieux-être général n'est pas compromise par une application inconsidérée et génératrice de désordres, de certaines mesures sociales inconciliables avec l'état du pays, il est à espérer que ces progrès se maintiendront : le mouvement commercial des premiers mois de 1937 semble l'indiquer.

Sous l'effet de ces transactions accrues, les masses Indigènes pourront reconstituer leur pouvoir d'achat, fortement diminué durant les années de crise et qui est à la base de toute amélioration de leur condition sociale.

#### Marche de l'exploitation

L'usine de Hiệp-Hoa, au cours de la campagne 1936, a broyé 99.262 tonnes de cannes, soit 22.226 tonnes de plus qu'en 1935.

Cet accroissement important du tonnage traité à l'usine est le résultat de l'effort poursuivi, depuis de nombreuses années auprès des planteurs indigènes de la région voisine de notre exploitation : grâce aux encouragements qui leur sont donnés, aux avances que nous leur consentons, pour une grosse part sous forme d'engrais, la culture de la canne se révèle à eux intéressante et rémunératrice.

La production de sucre blanc a atteint 68.350 sacs. Elle a pu s'écouler sans difficulté dans le cours de l'année à des prix que nos confrères et nous-mêmes avons toujours maintenus très en-dessous de la parité d'importation, afin de stimuler la consommation.

Les mélasses obtenues, et dont une partie a servi à la préparation de notre contingent de rhum, ont été également réalisées en totalité au cours de l'exercice et leur produit constitue un élément appréciable du bénéfice que fait ressortir le compte de profits et pertes.

Durant l'exercice, notre exploitation n'a connu ni grève, ni arrêt concerté.

Sans doute devons-nous, pour une large part, cette tranquillité aux mesures libérales prises en faveur de nos ouvriers et de nos employés, ainsi qu'à l'effort consenti pour créer et mettre à la disposition de notre personnel de nombreuses œuvres sociales (infirmerie, maternité, cercle, etc. ) Nous n'avons donc pas attendu d'y être invités pour prendre ces mesures que nous avons décidées dès que nos ressources nous l'ont permis.

Nous ajouterons, pour terminer cet aperçu général, que nous avons mené à bonne fin, pendant la période d'arrêt de l'usine, le transport à Hiệp-Hoa et la mise en place du matériel de sucrerie provenant de la Société industrielle et agricole de Cam-Tiêm, achat dont nous vous avons rendu compte lors de l'assemblée générale précédente

La capacité de production de notre usine se trouve de ce fait sensiblement accrue. Le matériel nouveau a donné entière satisfaction au cours de la campagne 1937, commencée le 7 décembre 1936.

#### Répartition des bénéfices

Le compte d'exploitation que nous vous présentons aujourd'hui se solde par un bénéfice brut de fr. 4.266.693 63

À titre de comparaison, nous vous rappelons ci-dessous ceux des années précédentes:

1932	943.035
1933	1.539.924
1934	2.053.499
1935	3.141.184

Votre conseil a décidé, avant de procéder aux amortissements normaux, d'effectuer des amortissements exceptionnels s'élevant à 876.660 60

et représentant les immobilisations faites en 1936 et qui ne constituent pas un accroissement direct des éléments productifs de l'usine, tels que, par exemple, les dépenses faites pour les œuvres sociales, les frais de transport du matériel de Cam-Tiêm, etc.

En outre, votre conseil a amorti :

le compte. Terrains, bâtiments et bassins. de 5 %, soit 839.633 38

et les comptes Matériel, outillage et mobilier » et usine de Cam-Tiêm de 10 %, soit. 660.972 90

Au total 1.277.866 89

Le matériel de Cam-Tiêm étant maintenant incorporé à notre usine, il n'y a plus lieu de conserver un compte séparé au bilan.

Nous vous proposons, en conséquence, de bloquer ce dernier poste avec le compte général « Matériel, outillage et mobilier ».

Ces amortissements effectués, le solde du compte de Profits et pertes qui constitue le bénéfice net de l'exercice s'élève à 2.989.426 74

Après affectation de 5 % à la réserve légale, soit 149.471.33

et distribution de l'intérêt statutaire de 6 % aux actions, soit 720.00 fr.

Au total 86947133

Il reste un disponible de 2.119.955 41

#### Le dividende

Après attribution au conseil du tantième statutaire et après répartition entre les parts de 30 % du solde, soit 572.387 fr. 96 — ce qui représente 28 fr. 6194 par part —, nous vous proposons de verser aux actionnaires un super-dividende de 8 %, soit 14 % au total

Nous vous rappelons que le dividende de l'an dernier s'élevait à 9 %.

Si vous acceptez nos propositions, le coupon de 14 francs brut par action, et 28 fr. 6194 brut par part sera mis en paiement à la date du 1<sup>er</sup> août 1937. Pour les actions nominatives, ce dividende s'élèvera à 12 fr 32 ou 11 fr.43 net suivant les cas et pour les actions au porteur à 11 fr. 3275.

Il sera payable contre remise du coupon numéro 4.

Les parts de fondateur au nominatif recevront net 25 fr. 1851 ou 23 fr. 4679 suivant les cas. Les parts de fondateur au porteur recevront net 19 fr. 2369.

Le dividende sera payé contre remise du coupon numéro 4.

Dans les dividendes rets revenant aux actions et parts au porteur, il a été tenu compte des reliquats relatifs aux arriérés de taxe de transmission qui, ainsi que nous l'exposions dans notre rapport de l'an dernier, s'élevaient à la date du 1<sup>er</sup> août 1936, et après paiement du dividende afférent à l'exercice 1935, à 0 fr. 0486 pour les actions et 4 fr. 09 pour les parts. Il nous a donc fallu quatre années consécutives de larges bénéfices pour éteindre la créance du fisc et commencer des répartitions effectives aux

actions au porteur. Ce fait montre le poids écrasant de la fiscalité vis-à-vis des sociétés anonymes.

Enfin, le solde des bénéfiques, soit 375.571 francs, ajouté au report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 1936, qui s'élevait à 599 697 francs, donne un total de 975.208 fr 91 appartenant exclusivement aux actionnaires et qui sera reporté à nouveau

#### Questions à l'ordre du jour

Au cours de l'année 1936, votre conseil a traité avec diverses sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects, des opérations d'ordre courant, sur lesquelles, conformément à la loi, votre commissaire aux comptes a établi un rapport spécial.

Nous vous demandons de renouveler pour l'exercice 1937 l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le mandat d'un de vos administrateurs, M. René Bouvier, vient à expiration. Nous vous proposons de lui donner *quitus* de sa gestion.

Par ailleurs, M. René Bouvier, qui est rééligible, se représente à vos suffrages.

Vous aurez, Messieurs, à nommer les commissaires chargés de vous présenter les rapports, prévus par la loi, sur les comptes de l'exercice en cours, ainsi qu'à désigner ce commissaire adjoint chargé de les suppléer éventuellement et à fixer le montant de leur rémunération.

Nous vous rappelons que notre société rentre dans la catégorie de celles qui doivent obligatoirement choisir pour commissaires aux comptes, au moins un commissaire agréé

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

	Avant répartition	Après répartition
ACTIF		
Terrains bâtiments et bassins	4.313.400	4.313.400
Matériel, outillage et mobilier	3.675.124	5.948.756
Usine Cam-Tiêm	2.273 631	—
Caisses et banques	2.063.145	2.063.145
Débiteurs divers.	1.720 21	1.720.215
Taxes et impôts à récupérer	324.463	324.463
Approvisionnements	1.808 842	1.808 842
Produits fabriqués	1.042.043	1.043.043
Frais de cultures (récolte 1937)	80.734	80.734
Campagne 1937	1.518.496	1.518.496
	<u>18 820.099</u>	<u>18 820.099</u>
PASSIF		
Capital	12.000.000	12.000.000
Réserve légale	272.559	422.030
Provision pour éventualité diverses	550 000	550.009
Débiteurs divers	2.408.416	2.620.411
Dividende à distribuer Pertes et profits 1936	2.989.426	—
Report à nouveau appartenant aux actionnaires	599 697	975.268
	<u>18 820.099</u>	<u>18 820.099</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Amortissements exceptionnels	376.660 60
Amortissements terrains, bâtiments et bassins	239.633 38
Amortissements matériel outillage et mobilier	408.347 18
Amortissements Usine Cam-Tiêm	252.625 73
Bénéfice net	2 989 426 74
	<u>4 266.693 63</u>
AVOIR	
Bénéfice d'exploitation et produits divers	4.582.051 13
Frais généraux siège social	315 357 79



Bénéfice brut	4.266.693 63
	<u>4 266.693 63</u>

#### ALLOCUTION DU PRESIDENT

Avant d'ouvrir la discussion, M. le président donne les renseignements ci-dessous sur l'exercice en cours. :

La campagne 1936-1937 a débuté le 7 décembre 1936 et s'est terminée le 7. juin 1937..

Le total de cannes traitées est de 130.400 tonnes contre 90.262 pour l'année précédente.

La quantité de sucre extraite est donc supérieure à celle de l'année précédente, ainsi que la quantité de mélasse.

Les ventes s'effectuent, d'autre part, à une cadence satisfaisante et d'après des renseignements récents reçus de la colonie, ces ventes sont légèrement supérieures au chiffre qu'elles avaient atteint l'année dernière à pareille époque. C'est vous dire que l'exercice en cours se présente sous un jour favorable.

Quelqu'un d'entre vous a-t-il une question à poser sur les questions inscrites à l'ordre du jour ?

#### LES RESOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions ci-dessous mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

.....  
\_\_\_\_\_

#### Petites nouvelles

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 mai 1938)

À Hiệp-Hoa, où se trouvent les usines des Sucreries et raffineries, un ingénieur, M. Berry, a été assez grièvement brûlé à la suite d'une maladresse d'un coolie qui provoqua un éclaboussement de sucre en fusion.

\_\_\_\_\_

#### Sucreries et raffineries de l'Indochine

(*La Journée industrielle*, 30 juin 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, accusant un bénéfice net de 4.558.973 francs.

Le dividende a été fixé à 20 fr. brut par action et 48 fr. 748 par part.

Le rapport du conseil indique que l'exercice écoulé a marqué de nouveaux et très sensibles progrès dans le développement de la société. Les planteurs indigènes livrent maintenant à l'usine des tonnages importants de cannes. Si la teneur en sucre de la canne ne s'accroît que lentement, par contre, le rendement à l'hectare planté est en progression appréciable.

L'Indochine jouit, pour le sucre, du même régime douanier que la métropole et se trouve ainsi protégée. Suivant l'accord passé avec les producteurs coloniaux, les usines indochinoises ont reçu un contingent de 1.200 tonnes à livrer en France, dont les deux tiers environ pour l'usine de la société.

L'assemblée a réélu MM. André Dentz, Henri Fauconnier. Edmond Giscard d'Estaing, administrateurs sortants.

---

Société financière française et coloniale  
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Sucreries et raffineries de l'Indochine. — L'effort persévérant de cette société pour développer en Indochine la production sucrière en collaboration avec les cultivateurs indigènes a obtenu de nouveaux succès.

L'usine de Hiệp-Hoa a broyé, en 1937, 130.414 tonnes de cannes, soit 31.152 tonnes de plus que l'année précédente. Les bénéfices marquent la même progression. Les bénéfices bruts atteignent, en effet, 6.757.766 francs contre 4.266.693 francs l'exercice précédent.

Après 2.198.793 francs d'amortissements et provisions contre 1.277.267 francs en 1936, un dividende de 20 % a été distribué aux actionnaires contre 14 % en 1936 et 90 % en 1935.

La société a participé aux nouveaux accords professionnels conclus entre fabricants métropolitains et coloniaux de sucre, sous l'égide du gouvernement, pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation. Ces accords, sanctionnés par un décret, doivent rester en vigueur jusqu'en 1941 au moins. Ils attribuent aux usines à sucre de l'Indochine un contingent de 1.200 tonnes à importer dans la métropole. Sur ce montant les deux tiers environ reviennent à la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine.

D'autre part, il est stipulé que les colonies productrices ne se feront pas concurrence sur leurs territoires respectifs.

Ces nouveaux accords, tout en ouvrant à la société des débouchés nouveaux sur le marché métropolitain, consolident sa position sur le marché indochinois qui, du fait de la prospérité de la colonie, prend de plus en plus d'extension. [...]

---

L'Industrie sucrière en Cochinchine  
(*L'Écho annamite*, 26 mai 1939)

Le dernier numéro du *Bulletin économique* publie un intéressant article sur la culture de la canne à sucre et de l'industrie sucrière en Cochinchine.

La culture de la canne à sucre occupe 14 000 hectares environ.

Deux cent cinquante petits moulins annamites travaillent environ 300.000 tonnes de canne par an et produisent 15.000 tonnes de sucre roux représentant une valeur de 2.200 000 p. Ce sucre est en presque totalité livré, tel quel, à la consommation. Une très faible quantité seulement est traitée dans les sucreries industrielles qui le transforment en sucre blanc cristallisé.

Les sociétés industrielles qui fabriquent aujourd'hui la sucre blanc sont pour la Cochinchine :

- a) la Société des sucreries et Raffineries de l'Indochine à Hiệp-hoa.
  - b) la Société des sucreries de Tayninh et rhums de Cantho à Tayninh.
- Pour l'Annam, la Sucrierie d'Annam à Tuy Hoa.

Le *Bulletin* publie une intéressante étude sur les Usines de Hiệp-Hoa qui font travailler plus de 800 ouvriers dont la plupart sont spécialisés et ont un salaire intéressant, et 120 employés.

Grâce à la persévérance et à l'expérience de ses dirigeants, cette société a triomphé des difficultés du début et produit aujourd'hui 12.000 tonnes par an. Elle fournit du sucre raffiné qui vaut celui des meilleures raffineries d'Europe.

C'est une belle création française en Cochinchine.

Selon Robequain : 1.900 t. (1930), 10.000 t (1938). Bénéf. 1939 : 9,949 MF.

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 juin 1939)

Le bénéfice d'exploitation et produits divers s'est élevé, en 1938, à 7.260.715 francs, au lieu de 7.201.385 francs en 1937. Il y a lieu d'en déduire les frais généraux du siège social, de 517.147 francs, si bien que le bénéfice brut ressort à 6.743.268 francs au lieu de 6.757.766 francs. Après 2 millions 122.068 francs d'amortissement, au lieu de 1.748.792 francs, le bénéfice net s'élève à 4.621.199 francs, au lieu de 4.558.973 francs. Comme annoncé, le conseil a proposé à l'assemblée du 16 juin la distribution d'un dividende brut de 22 % contre 20 % en 1937. Les parts de fondateur recevront un dividende brut de 49 fr. 55 par titre contre 48 fr. 75 en 1937.

Voici comment a évolué la situation financière (en 1.000 francs):

	31 déc. 1937	31 déc. 1938
ACTIF		
Immobilisations	9.361	9.785
Disponible	2.130	2.154
Débiteurs	5.981	5.678
Approvisionnements	1.893	2.640
Produits fabriqués	320	206
Campagne	516	1.220
PASSIF		
Capital	12.000	12.000
Réserve légale	422	649
Provisions	1.000	1.000
Créditeurs	1.775	2.661

L'augmentation des frais de campagne par rapport à l'an dernier est due essentiellement à ce que celle-là a commencé plus tôt. Elle se poursuit d'ailleurs dans les meilleures conditions, tant en ce qui concerne la quantité de cannes traitées que le rendement en sucre. On remarquera que les immobilisations ressortent au bilan pour un montant supérieur d'environ 400.000 francs aux précédentes. En fait, les nouveaux investissements se sont élevés à 2 millions 1/2 environ, mais ils ont été immédiatement amortis pour un peu plus de 2 millions.

---

Saïgon  
En deux mots  
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1939)

Grâce à la générosité de quelques-uns de nos concitoyens, les enfants pauvres ont eu leur part de joie au récent réveillon de Noël.

M<sup>me</sup> Veber [épouse du gouverneur de la Cochinchine] leur avait, en effet, fait distribuer de nombreux dons, notamment :

— plusieurs touques de bonbons, envoyés par M<sup>me</sup> et M. [Albert] Dubois, directeur des Sucrieries et Raffineries de Hiêp-Hoà (Cholon) ;

.....

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 2011 :  
Sucrieries et raffineries de l'Indochine  
Conseil d'administration : MM. E. Giscard d'Estaing, pdt ; A. Dentz, adm.-dél. ; H. Fauconnier, A. Louppe, R. Bouvier, P. Guesde, E. du Vivier de Strel.  
Commissaires aux comptes : MM. J. Malézieux-Dehon, A. Grégoire, B. Fain.

---

Saïgon  
L'activité du gouverneur général  
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1940)

Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu, le 18 mai, ... M. [Albert] Dubois, directeur des Sucrieries et raffineries d'Indochine...

---

SAÏGON  
INSPECTION DES PROVINCES DE GIADINH ET DE CHOLON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1940)

Saïgon, 17/12/40. ARIP. — Le Vice-Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, accompagné de M. Rivoal. Gouverneur de la Cochinchine, ... s'est rendu ... à Hiêp Hoa où il a été accueilli par M. Daloz, M. Dubois, Directeur général, et M. Peyrolle, Sous-Directeur de la Sucrierie, qui lui ont fait visiter en détail cette importante entreprise.

Celle-ci, qui traitait, en 1928, 18 000 tonnes de canne, en a traité 200 000 en 1939, produisant 15.700 tonnes de sucre. Cet accroissement de la production, permis par la modernisation de l'usine et le perfectionnement constant de son équipement, a largement contribué à rendre l'Indochine indépendante des marchés extérieurs dans ce domaine. Sa consommation annuelle, de l'ordre de 22 000 tonnes, est, en effet, entièrement couverte aujourd'hui par l'industrie locale.

Un tel essor a eu d'heureux effets dans l'agriculture cochinchinoise où s'est développée la culture de la canne à sucre, soit dans la région même de Hiêp-Hoa soit dans d'autres régions d'où la canne arrive par sampans jusqu'à l'usine.

La sucrierie possède elle même une plantation de 800 hectares qui occupe 1.500 planteurs ; 3.500 autres planteurs travaillent pour elle dans la région (contre 200 en

1929). Elle leur fournit chaque année 500.000 piastres d'avances en engrais et en argent. 600 sampans sont utilisés pour le transport de la canne. L'usine emploie 800 ouvriers : on estime qu'au total, la sucrerie fait vivre 20.000 travailleurs.

L'entreprise a créé pour son personnel toute une série d'installations sociales, logements ouvriers, maternité (250 naissances en un an sans un seul accident), garderie d'enfants, école (à laquelle seront ajoutées prochainement deux nouvelles classes conduisant jusqu'au certificat d'études), cercle, terrain de sport, infirmerie (où sont données journalièrement 90 consultations, tant au personnel de l'usine qu'aux habitants de voisinage, tous les médicaments étant payés par l'entreprise).

---

## SAÏGON

### Dîner au Gouvernement Général

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1940)

Saïgon, 19/12/40. — Arip. — Le vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, et Madame Jean Decoux ont donné le 18 décembre au Gouvernement Général un dîner auquel ils avaient convié ... l'Administrateur délégué de la Sucrerie de Hiép-Hoa et Madame Dubois...

---

### Cadeaux aux enfants pauvres

(*L'Écho annamite*, 30 décembre 1940)

Le maire de Saïgon a l'honneur de remercier très sincèrement les commerçants et industriels qui ont bien voulu recueillir et donner eux-mêmes des jouets, objets utiles et dons en espèces en faveur des enfants pauvres de la Ville.

Grâce à ces gestes généreux qui seront largement imités avant la fin de l'année, des centaines de petits infortunés connaissent et connaîtront un peu de joie. Pour eux : merci.

### Liste des dons :

Sucrerie de Hiép-Hoa : 6 touques de bonbons.

---

## Saïgon

### Les audiences du Gouverneur général

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1941)

Saïgon, 18 février (Arip) — L'Amiral Decoux a reçu le 18 février... M. Dubois, directeur des Sucreries de Hiep-Hoa

---

## SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE

(*Le Journal*, 12 octobre 1941)

Les comptes de l'exercice 1940 font apparaître, après des amortissements et provisions s'élevant à 4 millions 623.616 francs, contre 3 millions 181.941 francs, un bénéfice net de 9 millions 541.153 francs contre 9 millions 949.404 francs en 1939.

Alors que les bénéfices de l'exercice 1939 avaient été répartis tant sous forme de dividende que sous forme d'actions gratuites, le conseil proposera, pour l'exercice 1940, la distribution d'un dividende de 35 francs à toutes les actions, tant nouvelles qu'anciennes, contre 32 fr. en 1939 pour les actions anciennes seulement. Le dividende revenant aux parts sera de 112 fr. 6.056 contre 120 fr. 29 l'année précédente.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 13 novembre 1941)

L'assemblée générale ordinaire convoquée pour l'examen des comptes de l'exercice 1940 s'est tenue à Vichy le 4 novembre, sous la présidence de M. Edmond Giscard d'Estaing.

Le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 1940 se solde par un bénéfice brut de 14.165.074 francs contre 13.131.345 francs pour l'exercice précédent. Après amortissements et constitution de provisions diverses, le bénéfice net ressort à 9.541.158 francs. L'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de fixer la répartition à 35 par action et 112 fr. 6056 par part, chiffres bruts.

Déduction faite de l'acompte mis en paiement le 15 juin dernier (25 francs brut pour les actions et 61 fr. 07 brut pour les parts), il reste à verser 10 fr. brut par action et 51 fr. 5356 brut par part. Pour les actions nominatives et pour les actions aux porteurs, le solde net de dividende s'élève à 7 francs les parts de fondateur, au nominatif ou au porteur, recevront un solde net de fr. 36,075.

Ces soldes seront payés aux bureaux de la S.F.F.C., 103, boulevard des États-Unis à Vichy et 23, rue Nitot à Paris contre remise du coupon n° 11 pour les actions et du coupon n° 10 pour les parts.

Le rapport présenté par le conseil signale que l'exercice 1940 marque un nouveau et sensible progrès sur les précédents.

La production a atteint 148.780 sacs de sucre et 11.001 tonnes de mélasse, contre respectivement 127.800 sacs et 8.633 tonnes l'année précédente. D'autre part, la distillerie a fabriqué 3.537 hectolitre 39 de rhum, quantité correspondant au contingent d'alcool pur de 1.910 hl 19 attribué à la société.

L'accroissement régulier des tonnages de cannes traités à l'usine, indiqués dans le tableau ci-après, démontre l'efficacité de l'effort agricole et industriel poursuivi avec persévérance par la société depuis dix années (en tonnes) :

1933	55.000
1935	77.000
1937	130.000
1939	157.000
1940	192.000
1941	220.000

Le rapport fait remarquer, qu'en ce qui concerne l'exercice en cours, les cannes ont été affectées par une pluviosité excessive qui a diminué le rendement.

Tout le sucre produit est consommé dans la colonie même.

Au cours de l'année 1940, la société a construit, pour le compte de la Société Activit, sur les terrains d'Hiêp-Hoa, une usine en vue de la fabrication du charbon actif. Malgré



les difficultés de réalisation et l'absence de l'ingénieur spécialiste dont l'envoi avait été prévu, ce travail a été mené à bien et les essais ont donné les meilleurs résultats.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 11 janvier 1942)

Émission à 150 fr. et admission à la cote officielle de 30.000 actions de 100 francs, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1942, portant le capital de 15 à 18 millions. Droit : une action nouvelle pour 5 anciennes.

---

Souscription pour la cité universitaire de Hanoi  
(*L'Écho annamite*, 6 mars 1942)

Liste des personnalités et collectivités de Cochinchine qui ont souscrit des sommes égales ou supérieures à 50 p. :

Société des sucreries et Raffineries de l'Indochine [SRIC] 1.000 p.

---

AVIS DE DÉCÈS  
Albert Louppe  
(*Le Petit Parisien*, 24 mars 1942)

On nous prie d'annoncer le décès de M. Albert Louppe, ingénieur A. M., président directeur général de la Compagnie Fives-Lille. Les obsèques auront lieu le mercredi 25 mars, à 10 h. 30 précises, en l'église N.-D. de l'Assomption (88, rue de l'Assomption).

---

INDOCHINE  
[Les audiences du gouverneur général](#)  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 24 mai 1942)

DALAT, 23 mai. — L'amiral Decoux a reçu le 23 mai M. Dubois, directeur de la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine, et M. Roger, administrateur des Services civils. (Arip)

---

Bulletin de l'Association mutuelle  
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

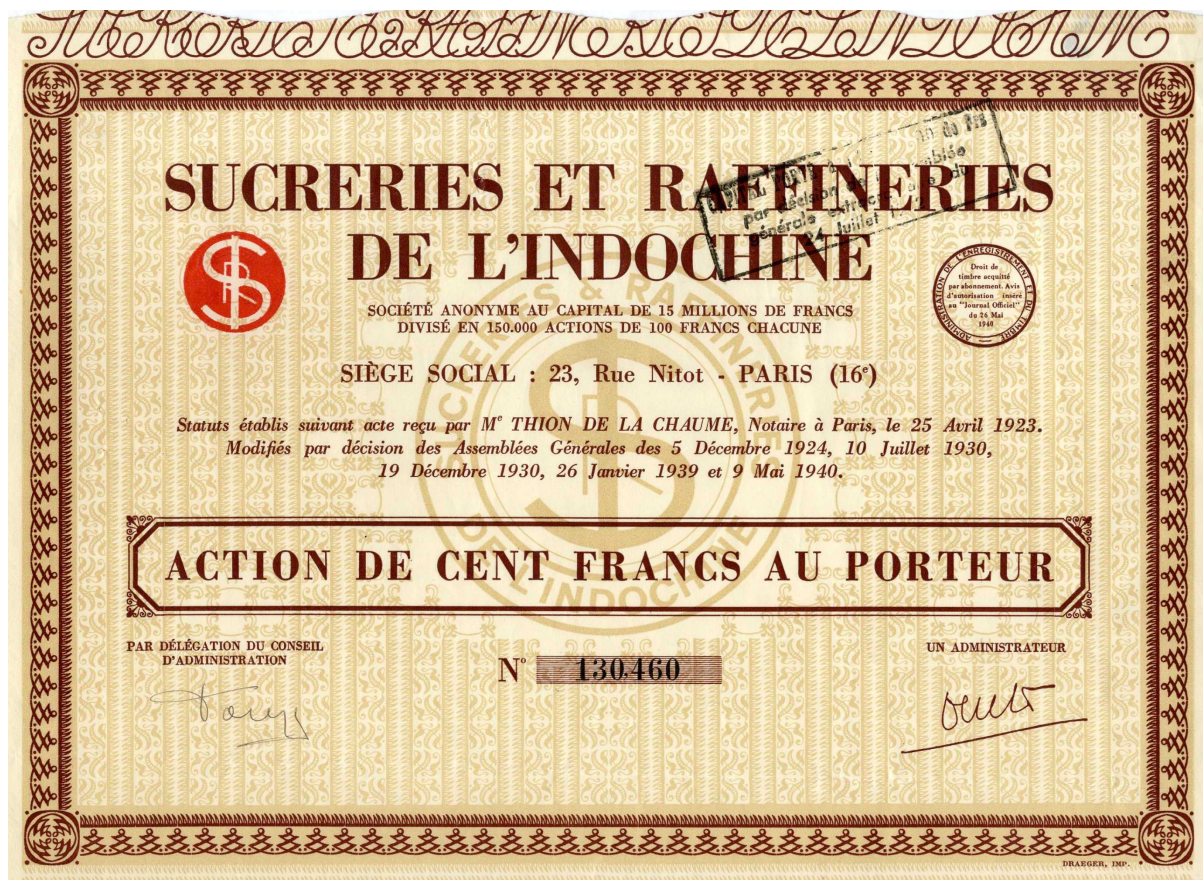
M. Bédouch, Jean, Société des Sucreries de Hiêp-hoà.

---

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 15 juin 1942)

Bénéfice net de 1941 : 8.726.395 francs contre 9 millions 541.158 francs en 1940.  
Dividende propose : 36 francs brut par action contre 35 francs. Les parts recevraient  
ainsi 106 fr. 656 centre 112 fr. 6055

---



Coll. Serge Volper

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
Société anonyme au capital de 15 millions de fr.  
divisé en 150.000 actions de 100 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ à 18.000.000 de fr;  
par décision de l'assemblée  
générale extraordinaire du  
24 juillet 1942

Statuts établis suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Thion de la Chaume, notaire à Paris, le 25 avril 1923.  
Modifiés par décision des assemblées générales des 5 décembre 1924, 10 juillet 1930,  
19 décembre 1930, 26 janvier 1939 et 9 mai 1940

Droit de timbre acquitté par abonnement  
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 24 mai 1940

Siège social : 23, rue Nitot — Paris (16<sup>e</sup>)

ACTION DE 10 PIASTRES AU PORTEUR  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
Un administrateur : Dentz  
Draeger, imprimeur.

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 14 septembre 1942)

Admission à la cote et négociation des 30.000 actions nouvelles de 100 francs représentant l'augmentation du capital à 18 millions de francs, ainsi que des bons de cession qui pourront, sur leur demande, être délivrés aux actionnaires empêchés,

---

Communiqué  
[Inauguration du stade de Duc-Hoà par le commandant Ducoroy]  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 décembre 1942)

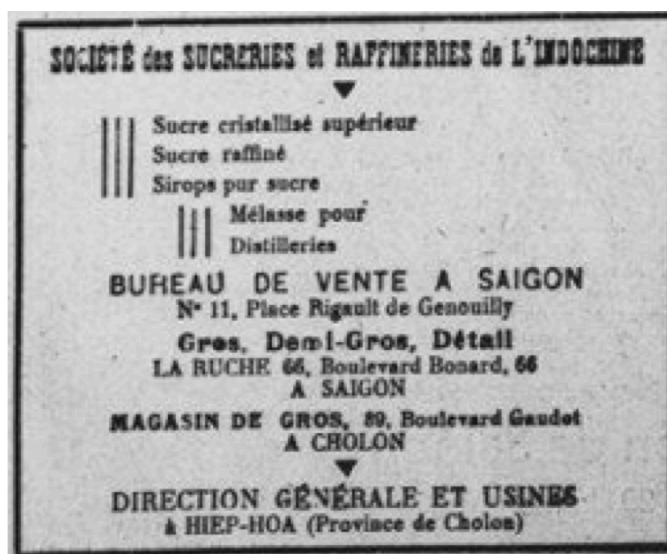
SAIGON, 19 Décembre (Ofi). — Le Commissaire Général aux Sports et à la Jeunesse s'est rendu le 19 Décembre dans la matinée à Duc-Hoà pour l'inauguration du nouveau stade édifié dans un très joli cadre, reçu par M. Pommez, administrateur de la province, et les autorités locales.

De nombreuses personnalités étaient présentes parmi lesquelles le général Sabatier, le colonel Bouteil, commandant le 11<sup>e</sup> R. I. C. à Saïgon ; M. Goutès ; M. Dubois, directeur des Sucreries et Raffineries de Hiêp-Hoà, et toutes les notabilités de la province.

Après l'allocution de M. Gaudry, chef des sports, le Commissaire Général, dans une belle improvisation, dit à toute la jeunesse d'empire rassemblée sur le stade la nécessité d'un effort persévérant et l'espoir en France. Son allocution enthousiaste se termina dans les acclamations de toute la foule, aux cris de « Vive la France ! Vive le Maréchal ! »

Des épreuves athlétiques, des mouvements d'ensemble par la jeunesse scolaire très énergiquement exécutés se déroulèrent dans une ambiance d'ordre et de discipline dont le commandant Ducoroy tint, avant son départ, à féliciter tous les responsables.

---



(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 décembre 1942)

---

SITUATION DE L'INDUSTRIE LOCALE  
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1943)

SUCRERIES

L'industrie est représentée par la Société sucrière d'Annam (Tuy-hoa) et les Sucreries et raffineries de l'Indochine (Hiêp-hoa), dont la production totale est de l'ordre de 21.000 tonnes/an. Diverses difficultés ont été rencontrées en 1942, pour l'approvisionnement en cannes à sucre, et la production, légèrement inférieure, n'a pu que péniblement satisfaire les besoins de l'Indochine.

Le cours du sucre roux (sucre indigène, dont la production pour la seule province de Quang-ngai est de quelque 10.000 t.) a, en effet, monté de telle sorte que la canne utilisée pour la fabrication européenne est passée en partie à cette autre fabrication.

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE [SRIC]  
Société anonyme constituée le 25 avril 1923  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : la culture de la canne à sucre, ainsi que toutes autres cultures et exploitations agricoles et forestières, l'exploitation de toutes sucreries, raffineries, distilleries ou établissements servant à la fabrication du sucre.

Siège social : Paris, 51, rue d'Anjou.

Capital social : fr. 18.000.000, divisé en 180.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 10.000.000 fr. en 40.000 actions de 250 fr.

Porté en 1924 à 15.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 250 fr. émises au pair.

Ramené en 1930 à 4.000.000 fr. par échange de 3 actions de 250 fr. contre 2 actions de 100 fr.

Porté simultanément à 12.000.000 fr. par création de 80.000 actions de 100Fr émises au pair.

Porté en 1940 à 15.000.000 fr. par distribution gratuite de 30.000 actions de 100 fr. (prélèvement sur les réserves).

En 1942 à 18.000.000 fr. par création de 30.000 actions de 100 fr. émises à 150 fr.

Parts bénéficiaires : 20.000 titres.

Conseil d'administration : MM. E[dmund] GISCARD D'ESTAING, président ; A[ndré] DENTZ, R[ené] BOUVIER, H[enri] FAUCONNIER, P[ierre] GUESDE, A[lbert] LOUPPE [Fives-Lille][† 21 mars 1942], E[dmund] du VIVIER DE STREEL, administrateurs.

Année sociale : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin septembre (1 voix par action, sans limitation).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, sur le solde : 30 % aux parts, prélèvement facultatif pour réserves extraordinaires, amortissements supplémentaires ou pour report à nouveau ; le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions et parts.

Ex.	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par action	par part	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.	fr.

1937	4.559	3.375	20	48,748	320	202
1938	4.621	3.631	22	49,5468	278	163
1939	9.949	6.246	32	120,2909	401	225

Dernier cours connu (décembre 1942), actions. : 1.495 fr.

---

## SUCRERIES & RAFFINERIES DE L'INDOCHINE

---

### EXERCICE 1942

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 juillet 1943.

*(Les Assemblées générales, 1943)*

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Giscard d'Estaing, président ; André Dentz, administrateur délégué ; René Bouvier, Henri Fauconnier, Pierre Guesde, Louis Thévenin <sup>17</sup>, Edmond du Vivier de Streel, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. Jean Malézieux-Dehon, Auguste Grégoire, B. Fain et Mignot.

Siège social : 103, boulevard des États-Unis, à Vichy (Allier).

Bureaux à Paris : 23, rue Nitot (16<sup>e</sup>). Kléber 62-90.

---

### Assemblée générale ordinaire

Président : M. Edmond Giscard d'Estaing.

Scrutateurs : M. Laurens, représentant la Sté financière française et coloniale et M. Dentz.

Secrétaire de l'assemblée : M. Lalande.

Actions présentes ou représentées : 99.198.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 33 des statuts, afin de vous présenter notre rapport sur l'exercice 1942 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes relatifs à cet exercice ainsi que les résolutions portées à l'ordre du jour.

Les communications télégraphiques entre la métropole et la colonie, qui avaient été maintenues depuis le début de la guerre et qui permettaient de garder contact avec notre exploitation, ont été brusquement interrompues en décembre 1942 pour ne reprendre que le 10 mars 1943.

De ce fait, votre conseil est resté sans nouvelles d'Indochine pendant trois mois. Mais dès que la Société a été autorisée à reprendre ses relations télégraphiques avec la colonie, elle a pu recevoir communication des comptes arrêtés au 31 décembre 1942, et le commissaire aux comptes que vous avez bien voulu désigner, lors de votre dernière

---

<sup>17</sup> Louis Claude Félix Thévenin (Verdun-sur-le-Doubs, 14 déc. 1897-Thonon-les-Bains, 21 août 1981) : polytechnicien, administrateur de la Société financière française et coloniale et de la Société méridionale de produits chimiques agricoles Agricola à Marseille.



assemblée générale et qui réside en Indochine, M. Mignot, a certifié l'exactitude de ces renseignements.

Ainsi, et bien que nous ayons été, cette année encore, privés des pièces justificatives qui, par le passé, nous parvenaient régulièrement et que nous soyons en conséquence dans l'obligation de renouveler les réserves faites l'an dernier, l'intervention sur place d'un commissaire régulièrement désigné vous donne comme à nous le maximum d'apaisements compatibles avec les circonstances.

Au cours de la campagne 1942, l'usine de Hiep-Hoa a traité 199.167 tonnes de cannes contre 220.340 tonnes l'année précédente, et 192.152 tonnes en 1940.

La production de sucre s'est élevée à 132.246 sacs contre 140.780 en 1941 et 148.780 en 1940. Celle de la mélasse a été de 10.530 tonnes contre 13.000 et 11.001 tonnes pour les deux campagnes précédentes.

Cette réduction sensible de la production du sucre semble due pour la plus grosse part à la nécessité dans laquelle notre direction se trouve d'utiliser notre matériel avec une grande prudence. Malgré les précautions prises à Paris pour fournir à la colonie, avant l'arrêt de tout transit entre la France et l'Indochine, le maximum de matériel de rechange, certains appareils essentiels, tels que les cylindres des moulins de broyage, doivent être ménagés si l'on veut assurer le travail de l'usine le plus longtemps possible et — il faut l'espérer — jusqu'au moment où des pièces neuves pourront les remplacer.

Comme l'année précédente, la mélasse de la campagne a surtout été utilisée à la fabrication d'alcool carburant. Toutefois, la distillerie a produit, pour les besoins locaux, 565 hectolitres de rhum.

Par ailleurs, le sucre s'est écoulé sur place sans difficulté à un cours moyen en légère hausse mais encore insuffisant pour compenser l'accroissement du prix de revient.

#### [Participation dans la [Société des Sucres de Tay-Ninh et Rhums de Cantho](#)]

Quant à l'usine de la Société des Sucres de Tay-Ninh et Rhums de Cantho, dans laquelle, ainsi que vous le savez, nous avons pris une très importante participation, sa marche au cours de la campagne 1942 a été assurée par le matériel existant auquel aucune amélioration importante n'avait encore pu être apportée. Elle a travaillé 42.859 tonnes de cannes et fabriqué 25.035 sacs de sucre et 2.140 tonnes de mélasse.

Ainsi, l'usine de Hiep-Hoa et celle de sa filiale de Tay-Ninh ont ensemble, au cours de la campagne 1942, broyé 242.026 tonnes de cannes et extrait 157.281 sacs de sucre, mettant ainsi à la disposition du marché indochinois près des 9/10<sup>e</sup> du sucre blanc qu'il consomme.

La nécessité d'améliorer le rendement de l'usine de la Société des Sucres de Tay-Ninh et Rhums de Cantho par un accroissement du tonnage traité, tout autant que le désir de satisfaire aux besoins en sucre blanc de la colonie ont amené cette Société à porter progressivement la capacité de son usine de 300 à 600 tonnes par jour.

Le matériel nécessaire a été trouvé, non sans difficulté, sur place même et votre Société a ouvert, soit sous forme d'avances en approvisionnements, soit sous forme d'aval ou de caution, un large crédit à sa filiale pour la réalisation de son programme.

L'augmentation sensible du compte d'approvisionnements et les comptes d'ordre qui se trouvent à l'actif et au passif du bilan que nous vous proposons sont la traduction de ces opérations d'aide consentie à la Société des Sucres de Tay-Ninh et Rhums de Cantho.

D'autre part, notre fonds de roulement marque un accroissement en rapport avec la hausse des matières premières et marchandises mises en œuvre.

Pour redonner à notre trésorerie l'aisance nécessaire, le Conseil vous proposera, au cours de l'assemblée extraordinaire qui suit la présente réunion, une augmentation du capital social.

La campagne sucrière 1943 semble s'effectuer sans incidents graves, malgré la fatigue croissante du matériel. La qualité des cannes se ressent sérieusement des graves inondations de 1942 qui ont affecté de très larges espaces en Extrême-Orient.

Par contre, le prix de vente du sucre a été amélioré.

Le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 1942 se solde par un bénéfice de  
Fr. 10.470.896 09

Votre conseil a décidé de procéder aux amortissements normaux suivants :

Sur terrains, bâtiments et bassins : 301.860 57

Sur matériel, outillage et mobilier : 823.759 87

Il a également décidé d'amortir le compte portefeuille de : 1.000.000 00

Par ailleurs, et comme les années précédentes, il y a lieu de prévoir une provision pour impôts sur b.i.c. de l'exercice. Le taux appliqué à la colonie ayant passé de 12 à 16 %, le conseil a décidé de doter cette provision de : 1.200.000 00 3.325.620 44

Le bénéfice net ressort alors à 7.145 276 15

Le capital ayant été, en cours d'exercice, porté de 15 à 18 millions de francs, il y a lieu de prélever avant toute distribution la somme nécessaire pour parfaire la Réserve légale, soit 300.000 francs, ce qui laisse un solde distribuable de 6.845.276 15

Après distribution de l'intérêt statutaire de 6 % aux 180.000 actions, soit  
1.080.000 00

il reste disponible 5.765.276 15

Après la distribution au conseil du tantième statutaire, la répartition entre les parts de 30 % du solde, ce qui représente 77 fr. 831 brut par part, nous vous proposons le versement d'un super-dividende de 18 % aux actions, soit 24 % au total pour un capital de 18.000.000 de francs (contre 36 % l'an dernier sur un capital de 15.000.000 de francs).

Enfin, votre conseil vous propose d'amortir les frais sur augmentation de capital qui s'élèvent à 216.696 fr. 65 par prélèvement sur la prime sur augmentation de capital qui figure au passif du bilan pour 1.500.000 francs et qui serait alors ramenée à 1.283.303 fr. 35.

Si vous acceptez nos propositions, le dividende brut de 24 francs par action et de 77 fr. 831 brut par part sera mis en paiement à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1943, sous déduction des impôts en vigueur. Pour les actions nominatives, le dividende net s'élèvera à 16 fr. 80 ; pour les actions au porteur, il sera de 12 fr. 85. Il sera payable contre remise du coupon n° 4.

Les parts de fondateur au nominatif recevront net 54 fr. 482 ; celles au porteur recevront net 44 fr. 407. Le dividende des parts sera payable contre remise du coupon n° 12.

Enfin, et après ces distributions, le solde des bénéfices de l'exercice 1942 s'ajoutant au report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier de l'année forme un total de 2.628.870 fr. 59 appartenant exclusivement aux actionnaires et que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Nous vous avons, l'année dernière, fait part du décès de votre administrateur, M. Albert Louppe, survenu en cours d'année 1942. Vous aurez à vous prononcer sur le *quitus* que nous vous proposons de donner à la succession de cet ancien administrateur.

Le mandat de M. René Bouvier est venu à expiration. Nous soumettons sa réélection à vos suffrages.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes vous présentent un rapport spécial sur les opérations faites avec des sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent un intérêt.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler aux administrateurs, en tant que de besoin et jusqu'à l'assemblée générale qui examinera les comptes de l'exercice 1943, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les résolutions, conformes aux propositions du conseil d'administration sont toutes adoptées à l'unanimité.

En conséquence, l'assemblée générale fixe le dividende à 24 % du montant du capital effectivement versé sur chaque action, soit 24 francs brut par action.

Elle fixe également à 1.556.624 fr. 56 la somme revenant aux porteurs de parts bénéficiaires, soit 77 fr. 831 brut par part.

Ces dividendes seront payés aux caisses de la Société financière française et coloniale, 103, boulevard des États-Unis, à Vichy (Allier) et 23, rue Nitot, à Paris, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1943, sous déduction des impôts fixés par les lois en vigueur.

Elle décide de reporter à nouveau la somme de 392.123 fr. 98 appartenant exclusivement aux actionnaires.

En outre, l'assemblée générale décide d'amortir les frais d'augmentation de capital s'élevant à 216.696 fr. 65 par prélèvement sur la Réserve pour augmentation de capital qui, de ce fait, sera ramenée au 1<sup>er</sup> janvier 1943 à 1.283.303 fr. 35.

L'assemblée générale donne *quitus* de sa gestion à la succession de M. Albert Louppe, administrateur décédé.

L'assemblée générale réélit M. René Bouvier administrateur.

Conformément à l'article 20 des statuts, M. René Bouvier restera en fonctions jusqu'à l'assemblée générale de 1949.

#### Montant net du dividende (fr.)

Actions nominatives	6,8
Actions au porteur	12,85
Parts nominatives	54,48
Parts au porteur	44,4

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1942 (fr.)

ACTIF		
Terrains, bâtiments et bassins		7.991.174 58
A déduire :		
Amortissements antérieurs :	3.684.059 52	
Amortissements de l'exercice :	301.860 57	3.985.920 09
		4.005.254 49
Matériel, outillage et mobilier :	14.864.755 77	
A déduire		
Amortissements antérieurs :	10.733.107 19	
Amortissement de l'exercice :	823.759 87	
	11.556.867 06	

	3.307.888 71
Frais sur augmentation de capital	216.696 65
Caisses et banques	3.759.926 34
Débiteurs divers	14.387.515 80
Portefeuille-titres	3.468.520 00
Taxes et impôts à récupérer	2.289.584 92
Approvisionnements	14.808.098 15
Produits fabriqués	620.582 70
Frais de culture (récolte 1943)	444.847 70
Campagne 1943	3.032.198 25
Comptes d'ordre : Débiteurs par cautions	3.683.522 00
	<u>54.004.635 71</u>
PASSIF	
Capital	18.000.000 00
Réserve légale	1.500.000 00
Prime sur augmentation de capital	1.500.000 00
Provision pour éventualités diverses	1.500.000 00
Provision pour renouvellement matériel	4.000.000 00
Créditeurs divers	14.439.090 95
Pertes et profits 1942	7.145.276 15
Report à nouveau	2.236.746 61
Comptes d'ordre : Cautions	3.683.522 00
	<u>54.004.635 71</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Amortissements terrains, bâtiments et bassins	301.860 5,
Amortissements matériel, outillage et mobilier	823.759 87
	1.125.620 44
Amortissement sur portefeuille-titres	1.000.000 00
Provision pour impôt sur bénéfices industriels et commerciaux en Indochine	1.200.000 00

Bénéfice net	7.145.276 15
	<u>10.470.896 59</u>
CREDIT	
Bénéfice d'exploitation	11.427.893 22
Frais généraux du siège social	856.996 63
Bénéfice brut	<u>10.470.896 59</u>

### Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire tenue le même jour a décidé de porter le capital de 18 à 27 millions par la création, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1944, de 90.000 actions nouvelles de 100 fr. émises à 130 fr., payables à la souscription.

Elle a en outre décidé, en vue de sauvegarder les droits des actionnaires empêchés, de limiter le droit préférentiel des anciens actionnaires à la seule souscription à titre irréductible, soit à raison de une action nouvelle pour deux anciennes (coupon n° 15).

### SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE (*Le Journal*, 9 août 1943)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 29 juillet, à Vichy, a approuvé les comptes de l'exercice 1942 qui font apparaître un bénéfice d'exploitation de 10.470.896 fr. contre 12.509.942. Le bénéfice net ressort, après répartition de l'intérêt statutaire de 6 %, à 5.765.276 fr. contre 7.826.395 fr. Le dividende total est fixé à 24 fr. aux actions et 77 fr. 831 aux parts.

Ce dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> septembre, à raison de net : aux actions 16 fr. 80 au nominatif et 12 fr. 85 au porteur ; aux parts 54 fr. 482 et 44 fr. 407 respectivement.

L'assemblée extraordinaire a voté l'augmentation du capital de 18 à 27 millions de francs par l'émission à 130 fr de 90.000 actions de 100 fr.

### SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE (*Le Journal*, 16 août 1943)

Le fonds social va être augmenté d'une somme de 9 millions pour être porté à 27 millions par l'émission, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre, au prix de 130 fr., de 90.000 actions nouvelles de 100 fr. réservées aux actionnaires actuels à titre irréductible à raison d'une nouvelle pour deux anciennes.

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 2053 :  
 Sucrieries et raffineries de l'Indochine  
 Conseil d'administration : MM. E. Giscard d'Estaing, pdt ; A. Dentz, adm.-dél. ; H. Fauconnier, L. Thévenin, R. Bouvier, P. Guesde, E. du Vivier de Streel.  
 Commissaires aux comptes : MM. J. Malézieux-Dehon, A. Grégoire, B. Fain.

---

Liste des décès à Saïgon du 9 mars au 28 août 1945  
(*L'Entente*, 5 novembre 1945)

Du 9 mars au 22 mai  
Albert Dubois, sucreries de Hiêp-Hoa

---

Informations d'Outre-Mer  
(*Climats*, 27 juin 1946)

Sucreries et Raffineries de l'Indochine. — Les comptes de l'exercice 1944 qui seront soumis à l'assemblée du 22 juillet se soldent par un bénéfice d'exploitation de 20.254.945 fr. contre 9.507.907 fr. en 1943.

Après déduction des frais généraux, impôts sociaux et dotation des amortissements, il reste un disponible de 17.995.696 fr.

---



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ  
DES  
SUCRERIES & RAFFINERIES DE L'INDOCHINE

DIRECTION GÉNÉRALE  
à Hiep-Hoà, par Vaïco (Cholon)  
Bureau de vente à Saïgon  
13, place Rigault-de-Genouilly  
R. de C. Saïgon N° 173  
Madame & monsieur R. ESTORD  
12, route de l'Asile  
Le VÉSINET (S. & O.)  
1947

---



## SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 22 février 1950)*

La campagne sucrière a commencé le 19 janvier dans des conditions sensiblement analogues à celles des deux années précédentes. On enregistre cependant une certaine détente dans la région, qui permet d'espérer des apports plus substantiels des planteurs indigènes.

---

## LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la France d'outre-mer

*(Journal officiel de la République française, 27 juillet 1950)*

Au grade de chevalier.

Estord (Georges), ingénieur directeur général de la S.R.I.C. et de la S.T.R.D. à Saïgon (Indochine) ; 41 ans 3 mois 26 jours de pratique professionnelle, dont 6 ans de majoration pour mobilisation.

---

## Sucreries et raffineries de l'Indochine

*(L'Information financière, économique et politique, 29 juillet 1950)*

À l'assemblée du 28 juillet, le président, M. Dentz, a attiré l'attention sur les conditions économiques actuelles de la société dont les exploitations se trouvent dans la zone de combat en Indochine. Aussi est-ce le département commercial qui suppléé actuellement à la réduction de production du département industriel et agricole.

Le rapport signale que l'usine a broyé 10.550 tonnes de canne à sucre et a produit 750 tonnes de sucre raffiné, chiffre dérisoire comparativement aux 200.000 tonnes de 1945 ; ce faible tonnage permet toutefois d'entretenir le matériel et la main-d'œuvre.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1949 se soldant par un bénéfice de 11.705.000 fr. et a voté la distribution d'un dividende de 20 fr. net (coupon n° 18) et 97 fr. net aux parts (coupon n° 15) payable à partir du 10 août.

L'assemblée a réélu les mandats de MM. A. Dentz, Ed. Giscard d'Estaing et H. Fauconnier, administrateurs sortants.

L'assemblée extraordinaire qui devait statuer sur le regroupement des actions, a été reportée, faute de quorum, à une date ultérieure.

---

AEC 1951-1112 — Sucreries et raffineries de l'Indochine (S.R.I.C.),

Siège social : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 25 avril 1923, actuellement au capital de 31.600.000 fr. en 316.000 act. de 100 fr. — Parts : 21.037.

Dividendes. — 1948 : act. 17 fr. 07 ; part 97 fr. 40 ; 1949 : act. 24 fr. 39 ; part 118 fr. 39.

Objet. — Exploitation de sucreries, raffineries, distilleries. — Sucrierie du Vaïco à Hiép-Hoà, province de Cholon (Sud Viet-Nam), capable de traiter 1.000 tonnes de cannes par jour.

Conseil. — MM. Giscard d'Estaing [Soffo], présid. d'hon. ; André Dentz [Soffo], présid.-dir. gén., René Bouvier [Soffo], Henri Fauconnier [de Barbezieux], Pierre Guesde [Bq Indoch.], Pierre Privé <sup>18</sup> [Fives-Lille], Louis Thévenin [Soffo], admin.

---

## BOURSE

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 août 1951)

Le tonnage de cannes traitées par les SUCRERIES D'INDOCHINE (375 contre 365), au cours de la campagne 1951, qui vient de se terminer, est nettement supérieur à celui traité au cours des campagnes précédentes.

---

---

<sup>18</sup> Pierre Privé : successeur d'Albert Louppe, décédé en 1942, comme représentant de Fives-Lille au conseil. Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1<sup>er</sup> juin 1936).

## Pierre André DENTZ, président-directeur général

Né à Toulon, le 18 février 1888.

Fils d'Antoine Dentz (Saverne, 1853-Saint-Étienne, 1929), commandant, *in fine* officier d'administration d'artillerie à la Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne, officier de la Légion d'honneur, et de Éléonore Paccard.

Frère cadet du général [Henri Dentz](#) (Roanne, 1881-Fresnes, 1945), haut commissaire vichyste en Syrie.

Marié en 1925, à Saint-Étienne, avec Denise Biver, fille de Charles Biver, directeur des Mines de la Loire, président de la chambre de commerce.

Dont François (1920) — successivement à la BFCE, à la Banque de l'Union parisienne et au Crédit du Nord — et Robert (†).

---

Saint-Cyrien.

Directeur principal de la Société des Pétroles Premier, administrateur de la Compagnie française des Huiles La Semeuse (juillet 1925), de la Société française commerciale et maritime (1930), président de la Fédération française des carburants (1935-1940), secrétaire général de l'Association professionnelle des importateurs indépendants des produits du pétrole, administrateur du Comptoir auxiliaire du pétrole (nov. 1936), de la Compagnie centrale d'hydrogénation et de synthèse (1942) : carburant à partir du lignite de Fuveau (Aix-en-Provence), et, après guerre, de la [Compagnie industrielle maritime](#) (avec Edmond Giscard d'Estaing).

Parallèlement à cette carrière, André Dentz en entame une autre qui semble devoir beaucoup à son beau-père, devenu en 1927 administrateur des Papeteries de l'Indochine, affaire dont l'administrateur délégué, René Bouvier, était déjà l'un des grands dirigeants de la Société financière française et coloniale. (Plus tard, en 1953, François Dentz, le fils d'André, entrera à la BFCE dans le sillage d'Albert Bouvier, le fils de René).

C'est ainsi qu'on retrouve André Dentz

au [Caoutchouc industriel](#),

aux [Comptoirs sénégalais](#)

et, à leur suite, [Le Commerce africain](#),

au [Crédit foncier de l'Ouest-Africain](#),

à la Société des Charbonnages du Rhône, en compagnie de son beau-père qui avait succédé en 1931 à son frère Marcel Biver, décédé,

aux Papeteries de l'Indochine (1944), à la suite de la démission de Charles Biver pour raisons de santé,

à la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#)

et à la [Société sucrière de la Mahavavy](#), à Madagascar.

---

Croix de guerre 14-18.

Officier de la Légion d'honneur.

Décédé à Paris, le 26 décembre 1969.

## Sucreries et raffineries de l'Indochine

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 octobre 1951)

À l'assemblée ordinaire du 2 octobre, le président, M. Dentz, a déclaré que, jusqu'à ce jour, l'exercice 1951 se présente d'une façon satisfaisante.

Si les conditions de sécurité continuent à s'améliorer, elles permettront un rendement meilleur et plus suivi. On peut donc escompter une amélioration très nette en 1952. tant pour la récolte de cannes que pour la sucre qui en résultera.

L'usine de Hiệp-Hoa pourra alors broyer 200.000 tonnes de cannes par an.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1950 faisant ressortir un bénéfice net de 14.473.975 francs et voté les dividendes suivants : 25 francs nets par action (coupon n° 19) et 129 fr. nets par parts bénéficiaires (coupon n° 16) payables, à partir du 15 octobre, à la caisse de la Société financière pour la France et les Pays outre-mer.

MM. Jean Daloz et Georges Estord ont été nommés administrateurs.

---

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

En 1930, la Société des sucreries et raffineries de l'Indochine dont la fondation remontait à 1923 était dans une situation critique.

Pour favoriser son redressement, la S.F.F.C. bien qu'elle fut à l'époque des pires difficultés, renouvela tout son équipement industriel, et lui donna les moyens d'accroître considérablement son domaine. Les résultats furent importants : de 21.800 sacs de sucre en 1930, la production des sucreries bondissait en 1939 à 127.000 sacs, tandis que les dividendes distribués aux actionnaires, nuls jusqu'en 1932, atteignaient 32 % en 1939, plus remise d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes. En 1949, le bénéfice brut des sucreries, avant tous amortissements et provisions, dépassait 32 millions, quoique l'usine ait rencontré de sérieuses difficultés d'approvisionnement en raison des troubles persistants dans la région du Vaïco où sont situées les exploitations de la société.

---

Catherine HODEIR,  
*Stratégie d'Empire : le Grand patronat colonial face à la décolonisation*,  
Paris : Éd. Belin, 2003, p. 156.

Le grand patronat « indochinois » est même prêt à créer des activités ! À une échelle modeste au départ, les Sucreries et Raffineries de l'Indochine, du groupe Soffo, construisent à Saïgon « un atelier de raffinage. Celui-ci, essentiellement monté avec du matériel disponible dans ses usines, permet de traiter [...] les sucres importés, sans leur faire courir des risques de transport dangereux à l'intérieur de la Colonie ».

---

Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1952)

À l'assemblée ordinaire du 8 juillet, président. M. Dentz, dans son allocution, a déclaré notamment :

« De 1930 à 1945 compris, notre société a connu une période de développement continu. Chaque exercice marquait une amélioration sur le précédent. Nous avons atteint notre maximum en 1943 par le traitement dans notre usine de Hiệp-Hoa et dans celle de notre filiale de Thanh-Dien de 265.000 tonnes de cannes.

... La pression des dissidents sur nos planteurs s'exerce sans arrêt sous la forme brutale que vous pouvez supposer. Les apports de cannes à l'usine de Hiệp-Hoa sont, de ce fait, tombés de près de 170.000 t. en 1945 à 21.500 t. en 1946, 7.900 t. en 1947, 12.600 t. en 1948, 10.500 t. en 1949, 18.600 t. en 1950, 19.300 t. en 1951.

Avec de tels tonnages, notre exploitation ne peut être que lourdement déficitaire.

Puisque les événements nous empêchaient de produire, nous avons mis tout en œuvre pour remplacer par des importations les tonnages que nos usines ne fournissaient plus.

De 1948 à 1951, nous avons importé environ 100.000 t. de sucre provenant, dans une large mesure, de l'île relativement voisine de La Réunion.

Nous avons senti la nécessité de disposer, à Saïgon même, d'une usine nous permettant d'affiner et de raffiner certains lots d'importation dès leur arrivée.

Cette usine a traité 7.000 t. de sucre d'importation dès 1951. »

Répondant à un actionnaire, le Président a déclaré que les six premiers mois de l'exercice en cours étaient satisfaisants.

.....  
\_\_\_\_\_

Société financière pour la France et les Pays outre-mer (SOFFO)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1952)

#### Filiales

La Société des sucreries et raffineries de l'Indochine a décidé de procéder à une augmentation de son capital, qui sera porté de 31 millions 600.000 fr. à 94.800.000 fr. par émission d'actions de numéraire de 2.500 fr. émises à 2.600 fr. Afin d'assurer à l'affaire un meilleur équilibre, le conseil a été amené à envisager l'extension de l'activité sociale hors du territoire indochinois, soit par des prises de participation dans des sociétés existantes, soit par la création d'affaires nouvelles ou l'exploitation et l'extension après rachat de domaines agricoles et industriels dans les territoires d'outre-mer. L'augmentation capital a pour objet de donner à la Société des moyens supplémentaires en vue de la réalisation de cette politique.

\_\_\_\_\_

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 août 1952)

Sucreries et Raffineries de l'Indochine. — Émission à 2.600 fr., du 15 septembre au 15 octobre, de 25.280 actions de 2.500 francs (2 pour 1). jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1952.

\_\_\_\_\_

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 octobre 1952)

#### Augmentation de capital

Rappelons que la souscription à l'augmentation du capital en cours, réalisée par émission à 2.600 fr. d'actions nouvelles de 2.500 fr., jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1952 (2 actions nouvelles de 2.500 fr. pour 1 action ancienne de 2.500 fr. ou pour 25 actions de 100 fr. non encore regroupées) se termine le 15 octobre inclus.

\_\_\_\_\_

SOCIETE FINANCIERE POUR LA FRANCE  
ET LES PAYS D'OUTRE-MER (S.O.F.F.O.)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1953)

Elle a participé aux augmentations de capital réalisées notamment par les Sucrieries et Raffineries de l'Indochine...

---

Société Indochinoise des Cultures Tropicales  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1953)

.....  
Les Sucrieries d'Indochine ont importé un tonnage important de sucre de la Réunion et de Cuba.  
.....

---

Participations dans  
la [Compagnie sucrière du Maroc](#)  
et la [Société sucrière de la Mahavavy](#)

---

Sucrieries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 novembre 1954)

L'assemblée ordinaire du 4 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1953 et voté le dividende prévu de 425 francs net par action, identique à celui de l'année précédente. Le montant net revenant aux parts bénéficiaires est de 284 fr. 51 brut. Ces dividendes seront payés à partir du 15 novembre 1954.

Le président a rappelé dans son allocution que les usines et plantations de la Société se trouvaient toutes au Sud-Vietnam. Il a précisé que si les résultats de l'exercice 1954 peuvent être sensiblement affectés par les troubles graves des six premiers mois de l'année et par une concurrence commerciale accrue, par contre, la campagne sucrière 1954-1955 s'engage sous de meilleurs auspices du fait de l'arrêt des hostilités.

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré que la Société avait des participations dans la Compagnie sucrière marocaine où elle possède 23.081 actions et à Madagascar dans la Société sucrière de la Mahavavy : 6.666 actions.

La société a dû, depuis plusieurs années, rechercher un nouvel équilibre dans les opérations d'importation, de raffinage et de vente de sucre français et étranger, ne pouvant exercer dans des conditions normales la culture de la canne et la fabrication locale du sucre. Ces branches nouvelles ont répondu à l'attente de la Société et ont laissé, en 1953, comme les années précédentes, des profits suffisants pour permettre de couvrir les pertes de l'exploitation de Hiêp-Hoa, de procéder aux amortissements et de distribuer des dividendes.

---

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

Filiales

SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE. — Au cours de l'année 1954, la sucrierie de Hiêp-Hoa a été maintenue en activité comme les années précédentes, mais

les difficultés rencontrées, dues à la situation troublée, ont été les mêmes et cette exploitation a encore laissé une perte assez importante. Par contre, les résultats obtenus dans les autres branches d'activité de la Société (import et raffinage) sont suffisants pour compenser cette perte et laisser un bénéfice non encore exactement connu, les comptes n'ayant pu être arrêtés.

---

Sucrieries et Raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> décembre 1955)

L'assemblée du 29 novembre a approuvé les comptes au 31 décembre 1954 qui se soldent par un bénéfice brut de 49.169.310 fr. et par un bénéfice net de 21.595.166 fr.

Le dividende a été fixé à 325 fr. net pour les actions et à 156 francs net pour les parts de fondateur, payable le 15 décembre chez la Société financière pour la France et les pays d'outre-mer, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris, contre remise des coupons n° 5 pour les actions de 2.500 francs et n° 20 pour les parts bénéficiaires.

Au cours de la réunion, M. président directeur général, a donné les indications suivantes :

Les résultats de l'année 1954 ont été influencés par les troubles qui ont trouvé leur point culminant au moment de Diên-Biên-Phu et, en ce qui concerne les opérations commerciales, par la sécession entre le Nord et le Sud Vietnam et, par voie de conséquence, par la disparition d'une masse importante de la clientèle de la société.

En ce qui concerne 1955, la sucrerie de Hiệp-Hoa a travaillé dans des conditions meilleures nées précédentes.

La raffinerie de Saïgon a été alimentée correctement en sucres bruts de provenance étrangère et les résultats de l'exercice 1955 semblent devoir être un peu supérieurs à ceux l'exercice précédent.

Parlant de l'avenir de la société et de l'exercice 1956 qui se prépare, le président a indiqué qu'il était bien difficile de faire quelque prévision valable : en dehors de l'incertitude de la conjoncture politique, la situation même des exploitations peut se trouver influencée par des questions de salaires, des questions fiscales et par le problème des tarifs douaniers.

En effet, l'accord franco-vietnamien signé pour 1955 a été dénoncé à la date du 31 décembre par les autorités vietnamiennes. Il n'est pas possible encore de prévoir si cet accord sera renouvelé et quelles en seront les clauses en ce qui concerne le sucre.

La société a décidé d'ouvrir encore cette année 1956 l'usine de Hiệp-Hoa et de travailler les cannes des plantations qui lui sont propres et celles des cultivateurs indigènes qui sont ses fournisseurs habituels.

---

Sucrieries et raffineries de l'Indochine (S.R.I.C.)  
[Desfossés 1956/1998]

Giscard d'Estaing (Edm.)(1894-1982)(Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 ([ph Sucr. et raff. de l'Indoch.](#)), 2199 (Pap. Indoch.).

Dentz (André)[1888-1969][Frère cadet du général Henri Dentz, haut commissaire vichyste de la Syrie][Saint-Cyrien][Il débute dans les pétroles et se diversifie dans les affaires coloniales après son mariage avec Denise Biver, fille de Charles Biver, dir. Mines de la Loire, adm. Charb. Rhône, Équatoriale des mines, Papeteries de l'Indoch.][SOFFO], 472 (Cie indus. mme), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1998 (pdg Sucre + raff. Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).



Espiès (H. de Cossartd')(fils d'une Dlle de Revel)[Raff. sucre St-Louis], 1982 (COSUMA), 1996 (adg Sucrieries marseillaises de Madagascar), 1998 (Suocr. + raff. Indoch.).

Daloz (Jean)(1899-1961)(X-Ponts. 1918-1929 : ing. TP en Indoch. puis SFFC/SOFFO dt il devient adg en 1956), 305 (adg SOFFO), 629 (Études expl. min. IC), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1805 (Caout. Indoch.), 1462 (Verr. Ext.-O.), 1811 (adm.-dir. Indoch. cult. trop.), 1831 (SAFIC), 1844 (pdt Plant. indoch. thé), 1845 (Agric. d'Annam), 1998 (Suocr. + raff. Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Estord (Georges)[1894-1979][ing. Arts et métiers], 1998 (Suocr.+raff. IC).

Fauconnier (Henri)[planteur en Malaisie, prix Goncourt], 1805 (Caout. Indoch.), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1998 (Suocr. + raff. Indoch.).

Gérard (Maurice), 1324 (Indoch. p. les eaux et l'élec. en Annam-SIPEA), 1998 (Suocr.+raff. IC).

Privé (Pierre)[1886-1959][Fils de Georges Privé, de la maison Vve Jouin, commissionnaire en sucres, administrateur des Sucrieries du Moule (Guadeloupe). Ing. ECP et Supélec, il effectue toute sa carrière chez Fives-Lille], 977 (v.-pdg Fives-Lille), 1017 (v.-pdg Berthiez), 1993 (Suocr. raff. Nassandres), 1998 (Suocr. raff. Indochine), 1999 (Suocr. brésiliennes).

Thévenin (Louis)[Verdun-sur-le-Doubs, 1897-Thonon, 1981][polytechnicien], 305 (SOFFO), 1388 (Méditerranéenne de Produits chimiques Agricola), 1998 (Sucrieries et raff. Indochine).

Malézieux-Dehon (Jean)(fils d'André Malézieux et de Marthe Dehon), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 1998 (comm. cptes Suocr. + raff. Indoch.).

Fain (B.), 91 (comm. cptes La Nationale), 1751 (comm. cptes suppl. Lièges HPK), 1998 (comm. cptes Suocr. + raff. Indoch.).

Bonnerat (G.), 435 (comm. cptes T.A.I.), 1998 (comm. cptes suppl. Suocr. + raff. Indoch.).

CAPITAL SOCIAL : 94.800.000 fr. divisé en 37.920 actions de 2.500 fr. À l'origine, 10 millions, en 40.000 actions de 250 fr. Porté en 1924 à 1 millions. Ramené en juillet 1930 à 4 millions par l'échange de 3 actions anciennes de 250 fr. contre 2 nouvelles de 100 fr. : porté à la même date à 12 millions ; à 15 millions en 1940 ; à 19 millions en 1942, et à 27 millions en 1943 par l'émission à 130 fr. de 90.000 actions nouvelles de 100 fr. réservées aux anciens actionnaires à raison d'1 nouvelle pour 2 anciennes. Porté en 1946 à 28.400.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale : en 1948, à 31.600.000 fr. pour rémunération d'apports. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 26 novembre 1951. Porté en 1952 à 94.800.000 fr. par émission à 2.600 fr. de 25.280 actions de 2.500 fr. (2 pour 1).

	Bénéfice en 1.000 fr.
1945-1946	2.119
1947	1.226
1948	6.245
1949	11.705
1950	14.797
1951	18.430
1952	28.006
1953	29.322
1954	21.595

## SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE (L'Information financière, économique et politique, 7 juillet 1956)

Au cours de 1955, la Société a maintenu ses activités dans le Sud-Vietnam, la sucrerie de Hiệp-Hoa a traité 24.200 tonnes de cannes, en augmentation sensible par rapport aux années précédentes. Les opérations d'importation, de raffinage et de vente

de sucres étrangers se sont normalement poursuivies et la raffinerie de Khanh-Hoï a été régulièrement alimentée.

En 1956, la société a cantonné ses activités indochinoises dans une société filiale dont elle conservera le contrôle. Elle recherche d'autre part l'utilisation des disponibilités qu'elle possède hors d'Indochine. Dans cet esprit, elle a déjà pris des participations dans la Compagnie Sucrière Marocaine et dans la Mahavavy.

---

Sucreries et raffineries de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1956)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 19 octobre rappelle que si, pendant la majeure partie de l'exercice 1955, la sucrerie-distillerie de Hiệp-Hoa et la raffinerie de Khanh-Hoi ont fonctionné dans les conditions habituelles, les circonstances découlant de la nouvelle conjoncture politique et économique du Vietnam ont amené la société à envisager et à réaliser en 1955 la cession de ces installations.

En ce qui concerne l'exploitation de Hiệp-Hoa, au cours de la campagne 1955, l'usine a traité 24.192 tonnes de cannes et produit 1.785 tonnes de sucre. Ces tonnages, bien qu'en augmentation sur ceux des années précédentes, ont été encore trop faibles pour que cette exploitation soit rentable. La société n'a cependant pas cru devoir l'arrêter : le maintien en activité de l'usine assure la conservation du matériel et évite la dispersion d'un personnel spécialisé. Il préserve donc, dans une large mesure, l'avenir, aussi bien dans l'intérêt des planteurs autochtones que dans celui bien compris de la Société.

D'autre part, alors que les importations de sucres français avaient représenté en 1954 près de 50 % des importations totales, elles ont presque disparu au cours de l'exercice 1955, bien que les accords franco-vietnamiens aient prévu pour l'année 1955 l'entrée en Indochine de 30.000 tonnes de sucre français.

Pour toutes ces raisons, les bénéfices réalisés dans la branche d'importation et de raffinage ont été inférieurs à ceux des années précédentes. Ils permettent de compenser les pertes de l'exploitation de Hiệp-Hoa, mais sont insuffisants pour couvrir la totalité des frais généraux du siège.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1955 se soldant par un bénéfice net de 23.577.657 fr. et voté le dividende net de 325 fr. payable à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Elle a, en outre, approuvé pour que de besoin la cession des domaines industriels de Hiệp-Hoa et de Khan-Hoi, réalisée par le conseil d'administration à la date du 26 décembre 1955 en vertu des pouvoirs qu'il tient des statuts.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire a été reportée à une date ultérieure. Elle se tiendra vraisemblablement le 10 novembre.

---

SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 novembre 1956)

L'assemblée extraordinaire, réunie le 16 novembre, a ratifié l'apport partiel fait par la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine à la Société de représentations et d'exploitations industrielles en Extrême-Orient, moyennant l'attribution de 1 000 parts sociales de cette dernière société.

L'assemblée a approuvé ensuite la convention provisoire de fusion par absorption de la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine par la Société Financière pour la

France et les Pays d'Outre-Mer (S.O.F.F.O.) rémunérée par l'attribution de 36.992 actions S.O.F.F.O.

---

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer\*  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1956)

À l'assemblée extraordinaire du 21 décembre, le président, M. Edmond Giscard d'Estaing, a déclaré que les avoirs en banque apportés par la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine représentent 537 millions de tracs et qu'ils se trouvent en totalité dans la Métropole.

L'assemblée a constaté la réalisation définitive de l'apport-fusion des Sucreries et Raffineries de l'Indochine, société dissoute de plein droit.

La capital de la S.O.F.F.O. se trouve ainsi porté à 583.710.900 francs. L'assemblée a décidé, en conséquence, la modification de certains articles des statuts.

---

Avis divers  
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE LES PAYS D'OUTRE-MER (S.O.F.F.O.)  
SOCIÉTÉ DES SUCRERIES ET RAFFINERIES DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1957)

Les actions nouvelles de 5.000 fr. Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S.O.F.F.O.) rémunérant l'apport à titre de fusion fait à la S.O.F.F.O. par la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine seront réparties à dater du 16 juillet aux guichets de la Banque des Intérêts Français.

Il est rappelé qu'en échange de quinze actions Société des sucres et raffineries de l'Indochine, il sera remis onze actions nouvelles S.O.F. F.O. et en échange de sept parts bénéficiaires Société des sucres et raffineries de l'Indochine, il sera remis trois actions nouvelles S.O.F.F.O., chaque porteur d'une part ayant droit en outre, contre remise du droit coupon n° 22, à 1/124 d'action S.O.F. F.O.

Le droit qui sera détaché des parts Sucreries et raffineries de l'Indochine, ainsi que les actions nouvelles S.O.F.F.O. seront négociables dès le 16 juillet au Marché officiel.

Les actions nouvelles S.O.F.F.O. ont été créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1956 ; les anciens actionnaires et porteurs de parts Sucreries et raffineries de l'Indochine auront donc droit, lorsqu'ils auront échangé leurs titres, au dividende de 425 francs net, dont la répartition sera proposée à l'assemblée ordinaire de la S.O.F.F.O. du 10 juillet et dont la date de mise en paiement sera fixée par le conseil d'administration.

---

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1957)

.....  
La société a fusionné avec la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indochine, qui s'était séparée peu à peu de ses actifs indochinois ; l'opération, rendue définitive au 21 décembre 1956, s'est traduite par une augmentation de capital de la société de 184.960.000 francs. La valeur des actifs apportés étant très supérieure à l'augmentation de capital ci-dessus indiquée, il en est résulté une prime de fusion de 428.182.000 francs qui a augmenté d'autant les réserves de la société.

---

*Who's who européen 1967 :*

DENTZ André. Administrateur de sociétés. Né à Toulon (Var), le 14.2.1888. F. : d'Antoine, officier, et d'Éléonore Paccard. M. : le 21.4.1925, avec Denise Biver. Enf. : François. Études : Lycée de Saint-Étienne, Saint-Cyr, Éc. sup. de guerre. Carr. : prés. d'hon. de la Féd. fr. des carburants, anc. prés.-dir. gén. des Sucreries et raffineries de l'Indochine, adm. de plusieurs soc. Décor. : off. O. nat. de la Légion d'hon., cr. de guerre G.M. 1, Military Cross. Adr. Priv. : [7 bis, villa Malakoff, Paris, XVIe, selon BM 1955 et 1966. ] 35, av. Paul-Doumer, Paris 16 ; prof. : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris 16, France [= SOFFO].

*Who's who 1979 :*

DENTZ (François), directeur de banque. Né le 13 août 1920 à Paris. Fils d'André Dentz, administrateur de sociétés, et de M<sup>me</sup>, née Denise Biver. Mar. le 15 juillet 1947 à M<sup>lle</sup> Colette Gomont. Études : École Fénelon, École Gerson, Lycée Janson-de-Sailly et Faculté de droit de Paris. Dipl. : diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Docteur en droit. Carr. : attaché à la Société nantaise de commerce et d'industrie (1947-1953), puis à la Banque française du commerce extérieur (1953-1968), directeur de l'organisation (1968), puis secrétaire général (1971) de la Banque de l'Union parisienne, directeur du Crédit du Nord (depuis 1974). Adr. : prof., 6, bd Haussmann 75009 Paris ; privée, Le France, Appt. 125, 4, square Léon-Blum, 92800 Puteaux.

---

*Who's who 1979 :*

ESTORD (Georges), ingénieur. Né le 2 juin 1894 à Nîmes (Gard)[† Férolles-Attilly, 23 mars 1979]. Fils de Jean Estord, ingénieur aux chemins de fer, et de M<sup>me</sup>, née Hélène Cab. Mar. le 12 mai 1923 à M<sup>lle</sup> Michèle Lacour (1 enf. : Serge). Études : École primaire de Saint-Ambroix, École pratique de commerce et d'industrie de Nîmes, École nationale supérieure d'ingénieurs arts et métiers d'Aix-en-Provence. Dipl. : ingénieur. Carr. : successivement agent général de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française (1924), directeur de la Franco-sino-annamite des céramiques\* (1927), puis à la Société des sucreries brésiliennes (1938), directeur général de la Société des sucreries et raffineries d'Indochine et de la Société des sucres et rhums de Cantho (1946-1956), ancien administrateur de la S.R.I.C. (1950-1956), membre de la Société des ingénieurs civils de France et de la Société des ingénieurs chimistes de sucrerie et distillerie. Œuvre : l'Industrie du sucre de cannes. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 14-18. Adr. : Castel d'Orgeval, Villemoisson-sur-Orge, 91360 Épinay-sur-Orge.

---